

NE-UNI-AUD UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Enquête visant à vérifier la véracité des faits allégués dans un article à l'encontre d'un professeur de l'Institut d'histoire de la Faculté des lettres et sciences humaines



RAPPORT DE SYNTHÈSE

À l'attention de :
Université de Neuchâtel, Rectorat

Neuchâtel, octobre 2022

Document établi par :

Compas Management Services

Dr Gilles A. Léchoť, Mme Elza Nivokazi

Puits Godet 8a, case postale 2029

CH-2001 Neuchâtel

IMPRESSUM

Auteurs	Dr Gilles A. Léchet, Mme Elza Nivokazi [experts mandatés] Compas Management Services Sàrl Puits Godet 8a, case postale 2029 CH-2001 Neuchâtel Tél. +41 32 730 16 00 gilles.lechet@compas-management.ch elza.nivokazi@compas-management.ch
Mandants	Université de Neuchâtel Rectorat
Date du mandat	Mai 2022
Remise du rapport	Octobre 2022
Recommandation sur la manière de citer	Léchet G. et Nivokazi E., <i>Enquête externe</i> , 2022, Neuchâtel.
Langage épïcène	Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

TABLE DES MATIÈRES

IMPRESSUM	2
TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
POUR LE LECTEUR PRESSÉ	5
1 INTRODUCTION	6
2 CENTRE EUROPÉEN DES ÉTUDES RÉPUBLICAINES	8
2.1 Fondation, activité et dissolution du Cedre	8
2.2 Financement du Cedre	11
2.3 Conférence « <i>Nouveaux dissidents, nouveaux résistants</i> »	14
3 EMPLOI DE M. VINCENT PEILLON	19
3.1 Professeur associé/chargé de cours	19
3.2 Collaborateur scientifique FNS	20
4 FACTURATION ET PRATIQUES BUDGÉTAIRES	24
4.1 Date de facturation	24
4.2 Libellés des factures	26
4.3 Notes de frais – Repas, justificatifs	28
4.4 Utilisation du reliquat budgétaire	30
5 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	35
5.1 Allégations des médias	35
5.2 Exposé des faits retenus	35
5.3 Conclusions	37
6 CONCLUSION	39
7 ANNEXE	42

LISTE DES FIGURES

Figure 7-1 : Article d'ArcInfo du 3 mai 2022 42

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
BSM	Biens, services et marchandises
Cedre	Centre européen des études républicaines
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
ENS	École normale supérieure
EPHE	École pratique des hautes études
FLSH	Faculté des lettres et sciences humaines
FNS	Fonds national suisse
IH	Institut d'histoire
LARHRA	Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes
LFinEC	Loi sur les finances de l'État et des communes
M.	Monsieur
MM.	Messieurs
Mme	Madame
NCCR	National centre of competence in research
PSL	Université de recherches Paris sciences et lettres, France
UniL	Université de Lausanne
UniNE	Université de Neuchâtel
UniTO	Université de Turin, Italie
Prof.	Professeur
PUF	Presses universitaires de France
PV	Procès-verbal
SCF	Service de la comptabilité et des finances

POUR LE LECTEUR PRESSÉ

Pour obtenir une vue d'ensemble, le lecteur pressé peut se concentrer sur la lecture de ...

... l'introduction [pages 6 à 7] ;

... les conclusions de chaque sous-chapitre ;

... la conclusion [pages 39 à 41].

1 INTRODUCTION

CONTEXTE. La Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) de l'Université de Neuchâtel (UniNE) a fait l'objet, dans le courant du mois de mai 2022, de diverses allégations¹ portant sur des dysfonctionnements réels ou supposés au sein de l'Institut d'histoire (IH). Ces allégations, reposant sur des témoignages anonymes et des pièces consultées par les auteurs, ont notamment été portées par le quotidien ArclInfo de Neuchâtel qui a fait paraître un article ayant pour titre « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* ». Cet article fait suite à un travail d'enquête journalistique mené par le média français Mediapart et le quotidien mentionné ci-dessus. Comme il est d'usage dans ce genre de situation, le Rectorat de l'UniNE a décidé de réaliser une enquête préliminaire destinée à faire toute la lumière sur ces faits et accusations. Il mandate pour ce faire un enquêteur externe, le bureau Compas Management Services (DOC n°1.20.05.22.03).

OBJECTIF. L'objectif de l'enquête consiste à vérifier si les faits allégués dans l'article d'ArclInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » sont avérés, ceci pour permettre au Rectorat de l'UniNE de décider s'il y a lieu de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires (sanctions disciplinaires, dépôt d'une plainte, modification du processus de contrôle des factures et notes de frais, etc.).

Pour atteindre l'objectif ci-dessus et compte tenu des éléments évoqués dans l'article d'ArclInfo, il convient d'investiguer les quatre dimensions suivantes :

1. **Centre européen des études républicaines.** Cette première partie porte sur les sources, l'importance et la conformité aux dispositions réglementaires des flux financiers entre l'UniNE et le Centre européen des études républicaines (Cedre), ceci en vertu des dispositions applicables de manière générale, et de l'accord général de coopération liant les deux entités en particulier. Il convient de considérer également la conférence à laquelle Mme Najat VALLAUD-BELKACEM a participé (soutien financier de l'UniNE et du National centre of competence in research (NCCR)) et de vérifier si les critères usuels et institutionnels pour le financement de ce type de manifestations ont été respectés.
2. **Emploi de M. Vincent PEILLON.** Cette dimension porte sur la régularité des deux engagements de M. Vincent PEILLON, sur la réalité du travail accompli ainsi que sur la présence dans les locaux de l'UniNE.
3. **Facturation et pratiques budgétaires.** La troisième thématique porte sur l'existence de factures possiblement antidatées ou avec libellés arrangés. L'article mentionne également l'utilisation indue de reliquats budgétaires, avec de possibles conflits d'intérêts ou de remboursements indus. Il convient ici de s'intéresser à la publication de l'ouvrage « *Défendre les libertés publiques* » et à la publicité de « *L'Atlas Marianus* ». Il importe également d'investiguer le remboursement de notes de frais comportant des repas avec des externes possiblement fictifs (considérés comme des « *invités fantômes* » dans l'article d'ArclInfo).
4. **Système de contrôle interne.** La dernière partie porte sur la réalité et l'efficacité du système de contrôle interne de l'UniNE, en rapport avec le contrôle des factures ou notes de frais produites pour paiement ou remboursement.

¹ Au sens juridique, le mot « *allégation* » fait référence aux affirmations relatives à des faits dont l'existence reste à prouver (<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/allégation.php>)

MÉTHODE. Pour atteindre l'objectif de l'enquête préliminaire et réunir les éléments relatifs aux quatre dimensions ci-dessus, Compas Management Services a procédé entre le 20 mai 2022 et le 27 août 2022 à l'audition de vingt personnes. Certaines personnes ayant été auditionnées deux fois, c'est au total 27 séances d'audition qui ont été conduites. Les auditions ont été réalisées en présentiel pour sept personnes, à distance pour les autres. Chaque entretien a été consigné dans un procès-verbal (PV) signé par la personne auditionnée. Les personnes auditionnées ont été invitées à transmettre aux enquêteurs tous documents utiles à l'enquête. Dans le cadre de l'établissement du présent rapport, ce sont au total 149 documents qui ont été récoltés et 99 factures ou notes de frais analysés pour les années 2017 à 2021.

Afin de faciliter le travail d'enquête et de protéger les personnes entendues, une garantie de confidentialité leur a été donnée, ceci tant au niveau du contenu des procès-verbaux que des documents transmis. En ce sens, le présent rapport utilise des références chiffrées pour indiquer les moyens de preuve (PV, documents, échanges de courriel, etc.) permettant d'établir la réalité des faits. Ces moyens de preuve sont conservés à toutes fins utiles par les enquêteurs, toute utilisation ultérieure devant respecter de manière stricte la garantie de confidentialité ci-dessus. Toujours afin de faciliter le travail d'enquête, le Rectorat de l'UniNE a libéré les personnes auditionnées du secret de fonction. Compas Management Services est pour sa part soumis à une stricte clause de confidentialité et rapporte uniquement au Rectorat.

PLAN DU RAPPORT. Le rapport est structuré en quatre parties, en référence aux dimensions citées ci-dessus. Après le présent chapitre introductif, le deuxième chapitre est consacré au Cedre. Le troisième chapitre traite des deux emplois que M. Vincent PEILLON a occupés à l'UniNE. Le quatrième chapitre s'intéresse à la facturation et aux pratiques budgétaires de l'IH. Enfin, le cinquième chapitre examine les allégations dans l'article d'ArclInfo relatives au système de contrôle financier de l'UniNE. Le rapport se termine par un bref chapitre conclusif et est complété par une seule annexe reproduisant *in extenso* l'article d'ArclInfo du 3 mai 2022.

Chaque chapitre du corps du rapport (hors introduction et conclusion) est structuré en trois points : (1) allégations reproduites par les médias (avec citations de l'article d'ArclInfo), (2) faits retenus par les enquêteurs, et (3) conclusions des enquêteurs.

REMERCIEMENTS. Les auteurs du présent rapport tiennent à remercier l'ensemble des personnes ayant participé à l'enquête préliminaire. Malgré l'inévitable tension inhérente à ce genre d'exercice, les travaux se sont déroulés à satisfaction, dans un esprit accordant la priorité à la recherche de la vérité et à l'établissement des faits relatifs aux allégations figurant dans l'article d'ArclInfo.

2 CENTRE EUROPÉEN DES ÉTUDES RÉPUBLICAINES

OBJECTIF. Le présent chapitre a pour objectif d'exposer les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs ainsi que les conclusions de ces derniers concernant (1) les circonstances de la fondation du Cedre, l'intensité de son activité réelle et les raisons de sa dissolution, (2) l'importance et la conformité de ses sources de financement suisses ainsi que (3) la nature du colloque « *Nouveaux dissidents, nouveaux résistants* » et la contrepartie pour l'UniNE du soutien à la parution de l'ouvrage collectif « *Défendre les libertés publiques* ».

2.1 FONDATION, ACTIVITÉ ET DISSOLUTION DU CEDRE

Nous présentons successivement les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs et les conclusions de ces derniers.

2.1.1 ALLÉGATIONS DES MÉDIAS

L'article du journal ArcInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » fait état de l'existence du Cedre et de ses liens avec l'UniNE. Comme l'illustrent les extraits ci-dessous, ledit article questionne les circonstances de la fondation du Cedre (« *Or, celle de l'Université de Neuchâtel [...] est signée de sa propre main.* ») ainsi que l'intensité de son activité (« *A Paris, les locaux étaient déserts depuis longtemps.* », « *Aucun nom rattaché au Cedre n'apparaît dans le système.* »). L'article établit enfin un lien entre l'enquête réalisée par ArcInfo/Mediapart et la fermeture du centre (« *[...] d'annoncer sa fermeture [...] au moment où nous enquêtons [...].* »).

« *Pour promouvoir la création du Cedre auprès de l'Élysée, Olivier Christin produit à François Hollande plusieurs lettres d'intention d'universités européennes. Or, celle de l'Université de Neuchâtel – qui se dit « prête à accompagner la mise en place d'un nouveau centre » - est signée de sa propre main. Olivier Christin est alors directeur de l'Institut d'histoire.* »

« *À Paris, les locaux étaient déserts depuis longtemps. Personne ne répondait aux deux numéros de téléphone figurant sur le site web malgré nos sollicitations durant plusieurs semaines, entre février et mars derniers. « Monsieur Christin n'est plus enregistré dans notre annuaire », nous avait répondu le secrétariat du campus censé héberger le centre de recherche. Aucun nom rattaché au Cedre n'apparaît dans le système.* »

« *Si ces activités sont restées faméliques ces dernières années [...].* »

« *[...] le Centre de recherche sur le républicanisme, le Cedre, qui conservait une activité moribonde jusqu'à fin avril. Celui-ci vient en effet d'annoncer sa fermeture sur Twitter, le 23 avril dernier, au moment où nous enquêtons sur son fonctionnement.* »

2.1.2 EXPOSÉ DES FAITS RETENUS

Circonstances de la fondation du Cedre. Le Cedre a été fondé en novembre 2016, à la suite d'un rapport remis par M. Olivier CHRISTIN au Président de la République française sur l'état des lieux des études républicaines en Europe (DOC n°2.24.05.22.06). Un colloque inaugural s'est déroulé dans les locaux de l'École normale supérieure (ENS), les 26 et 27 novembre 2016. La convention fondant le Cedre y a été signée en présence de la ministre de l'Éducation nationale (Mme Najat VALLAUD-BELKACEM) et du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (M. Thierry MANDON) (DOC n°2.24.05.22.06). M. Olivier CHRISTIN assume la direction dudit centre.

L'UniNE est partie prenante au Cedre en ce qu'une lettre d'intention datée du 30 mars 2016 exprimant le souhait de l'IH de l'UniNE de « *s'associer au futur centre européen des études républicaines* » (DOC n°20.25.08.22.07) et qu'un accord général de coopération entre ledit centre et l'UniNE a été signé le 9 janvier 2017 pour une durée de cinq ans (DOC n°1.20.05.22.02), puisque le financement français initial était attendu pour une durée de cinq ans également. La lettre d'intention est signée par M. Olivier CHRISTIN, en qualité de « *Directeur de l'IH* » de l'UniNE. Quant à l'accord de coopération, il est signé du côté de l'UniNE par M. Laurent TISSOT (Directeur de l'IH au moment de la signature), M. Hédi DRIDI (Doyen de la FLSH) et M. Kilian STOFFEL (Recteur de l'UniNE). Du côté du Cedre, il est signé par M. Olivier CHRISTIN (Directeur du Cedre) et par M. Thierry COULHON (Président de l'Université de recherche Paris sciences et lettres (PSL), université à laquelle le Cedre est rattaché). D'autres universités, dont l'Université de Lausanne (UniL) (PV n°14 – R2.5, DOC n°2.24.05.22.11) et l'Université de Turin (UniTO), ont signé un accord similaire (DOC n°2.24.05.22.05, DOC n°14.16.08.22.01).

Intensité de l'activité réelle du Cedre. Les activités du Cedre ont démarré par un colloque inaugural d'envergure internationale doté d'un budget conséquent de l'ordre de EUR 70'000.- financé via la dotation initiale du centre (PV n°2 – R2.1, PV n°14 – R2.5). Les actes du colloque ont été publiés en 2018 (« *Demain, la République* ») et en 2019 (« *Républiques et républicanismes* ») aux éditions « *Le Bord de l'Eau* » (PV n°14 – R2.5, DOC n°2.24.05.22.06).

Le Cedre a développé divers partenariats et coopérations internationales, qui ont notamment pris la forme d'un réseau de recherches et d'échanges scientifiques (PV n°2 – R2.1, DOC n°5.31.05.22.05). Son site internet mentionne les partenaires suivants : PSL, Casa de Velazquez, Institut historique allemand de Paris, École pratique des hautes études (EPHE), ENS, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), UniL, UniTO, UniNE (DOC n°1.20.05.22.05, DOC n°20.25.08.22.08).

Le Cedre a participé, respectivement contribué à l'organisation de divers événements tels que le séminaire « *La République des grammairiens* » à Neuchâtel, trois *summer school* (Monte Verità/Ascona, Madrid et Milan) ou encore le « *Colloque Erignac* » de l'association du corps préfectoral (Paris). Afin de toucher un public large et diversifié, le Cedre a mis en place diverses activités de diffusion et de vulgarisation, en réalisant notamment une exposition virtuelle sur les images de 1848 en Suisse, en France et au Mexique (DOC n°2.24.05.22.06) ou encore au travers de diverses publications. Enfin, celui-ci a accueilli quelques personnes - professeurs, étudiants (PV n°2 – R2.5, PV n°14 – R2.5).

Afin de mettre en perspective l'activité décrite ci-dessus, il convient de préciser que le budget total du Cedre s'est élevé à EUR 150'000.- (dotation initiale) auquel se sont ajoutés EUR 20'000.- (projet de l'Iris-Etudes globales), ceci pour l'ensemble de ses années d'activités, soit

environ 5 ans (PV n°1 – R3.5, PV n°2 – R2.1, DOC n°2.24.05.22.06). À titre de comparaison, le total des charges annuelles de l'IH de l'UniNE s'élève à environ CHF 2'000'000.- (DOC n°3.23.08.22.04).

Dissolution du Cedre. Les accords de coopération signés par le Cedre dans la foulée de sa fondation, notamment avec l'UniNE, ont été conclus pour une durée de 5 ans à compter de la date de sa signature (DOC n°1.20.05.22.02, DOC n°2.24.05.22.05). Concrètement, cela signifie que l'accord avec l'UniNE s'est terminé au 8 janvier 2022 (PV n°1 – R3.5, PV n°2 – R2.5). Interpelé quant à une possible prolongation de cet accord, M. Olivier CHRISTIN a répondu par la négative en indiquant qu'il n'y avait pas de financement français pour le Cedre (PV n°1 – R3.5).

En janvier 2021, en raison de l'absence d'activités due au manque de financement ainsi qu'au premier confinement lié au COVID, le Cedre a rendu ses locaux (PV n°2 – R2.1, DOC n°2.24.05.22.06). Le site internet du Cedre a, quant à lui, été fermé en juin 2022, à l'échéance du contrat de maintenance (PV n°2 – R2.1). M. Olivier CHRISTIN indique qu'il a attendu l'échéance des conventions signées pour 5 ans avant de procéder à la dissolution du Cedre. L'article d'ArclInfo fait mention de la fermeture du Cedre annoncée sur Twitter le 23 avril 2022.

2.1.3 CONCLUSIONS

Le fait que M. Olivier CHRISTIN ait lui-même signé la lettre d'intention signalant l'intérêt de l'UniNE au projet d'un futur centre européen des études républicaines, projet porté par le même M. Olivier CHRISTIN et concernant un centre dont il va ensuite prendre la direction, éveille un « *sentiment d'étrangeté administrative* », d'ailleurs reconnu par le signataire. L'allégation de l'article d'ArclInfo est correcte. Formellement, le processus de signature est cependant régulier puisque ce dernier a signé en sa qualité de « *Directeur d'institut* ». De plus, les personnes ou entités auxquelles la lettre d'intention était destinée connaissaient la situation de M. Olivier CHRISTIN. Dans ce cas particulier, une signature « *pour ordre* » aurait cependant pu être avantageusement envisagée, donc une lettre d'intention signée par une autre personne que M. Olivier CHRISTIN.

Quant à l'activité réelle du Cedre, il est évident qu'elle ne s'est pas développée telle qu'ambitionnée lors de sa fondation, en particulier si l'on considère l'envergure du colloque inaugural. L'arrêt du financement par l'État français après l'attribution d'une dotation initiale de EUR 150'000.- a nécessité un redimensionnement drastique des activités du Cedre puisque ce dernier n'a obtenu par la suite qu'un financement supplémentaire de EUR 20'000.-. Il a cependant maintenu diverses activités, notamment au travers de la constitution d'un réseau d'échanges scientifiques, de l'animation et de la participation à diverses manifestations ainsi que de diverses publications. Comme l'indique justement, mais de manière peut-être excessive l'article d'ArclInfo, ces activités sont, à l'évidence, modestes (et non « *faméliques* »). Elles sont à mettre en rapport avec un budget de EUR 170'000.- sur 5 ans alors qu'à titre de comparaison, le budget de l'IH se monte à environ CHF 2'000'000.-. Les activités réelles du Cedre ont simplement été adaptées à sa dotation budgétaire.

Enfin, la dissolution du Cedre est intervenue environ 5 ans après la signature des accords de coopération avec diverses entités académiques, telles que l'UniNE. Les accords de coopération ont été signés pour une durée de 5 ans, puisque le financement français initial du Cedre était attendu pour 5 ans. Certes, il n'est pas absolument exclu que les enquêtes d'ArclInfo/Mediapart aient eu une influence quelconque. Il est par contre avéré que le Cedre

n'avait plus de financement et que les conventions signées avec les institutions partenaires arrivaient à échéance. Selon toute vraisemblance, ce sont ces deux derniers éléments qui expliquent la fermeture du Cedre à la fin du premier semestre 2022.

2.2 FINANCEMENT DU CEDRE

Nous présentons successivement les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs et les conclusions de ces derniers.

2.2.1 ALLÉGATIONS DES MÉDIAS

L'article du journal ArcInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » évoque les difficultés financières du centre, liées à la disparition du financement par l'État français (« *Les ressources du centre sont immédiatement coupées.* ») et une possible substitution par d'autres entités (« *Le Cedre a été porté à bout de bras par d'autres [...]* »), en particulier par l'UniNE.

« *Les ressources du centre sont immédiatement coupées. « Le Cedre a été planté, malheureusement. Olivier Christin n'a jamais eu un nouveau centime (réd: après l'élection de Macron)» [...] D'où l'importance des fonds suisses pour le maintenir en survie. »*

« *Le Cedre a été porté à bout de bras par d'autres parce que les Français n'ont plus voulu le porter », [...] il s'agit d'un « formidable échec [...] ».* »

« *Les fonds suisses ont notamment permis à Olivier Christin de maintenir en vie son Centre d'études sur le républicanisme (Cedre), à Paris. »*

« *À Neuchâtel, les questionnements portent notamment sur la porosité entre certains financements de l'université et le Centre de recherche sur le républicanisme, le Cedre, qui conservait une activité moribonde jusqu'à fin avril. »*

« *Nous nous étonnons de tout cet argent qui part en France. »*

2.2.2 EXPOSÉ DES FAITS RETENUS

Financement de l'État français. À sa fondation, le Cedre obtient une dotation initiale de l'État français d'un montant de EUR 150'000.- à laquelle s'ajoute un montant de EUR 20'000.- obtenu en mars 2018 dans le cadre d'un projet de l'Iris-Etudes globales (PV n°2 – R2.1, DOC n°2.24.05.22.06). Après mai 2017 et le changement de Présidence, le ministère de tutelle n'a pas souhaité prolonger ses engagements financiers (PV n°2 – R2.1, DOC n°2.24.05.22.06). Dès lors, le Cedre n'a pu bénéficier d'aucun financement, ce qui a eu pour conséquence que le centre s'est rapidement trouvé en difficulté du point de vue financier (PV n°4 – R2.1, PV n°7 – Rr2.1, DOC n°7.09.06.22.09). Après un colloque inaugural d'envergure internationale ayant consommé près de la moitié de l'ensemble des ressources financières du centre (PV n°2 – R2.1), l'essentiel des ressources encore disponibles ont été consacrées à la participation à des colloques, à des frais de déplacement, à des publications ainsi qu'au site internet (PV n°2 – R2.1, DOC n°2.24.05.22.06).

Il convient de préciser que le compte du centre relève du service comptable de l'ENS (PV n°2 – R2.1). Ce compte n'a pas fait l'objet d'un contrôle spécifique par les enquêteurs. Il convient de relever ici que le financement public est très contrôlé en France (PV n°12 – R2.1), notamment à travers des procédures de contrôle interne (agence comptable, contrôleur de gestion, etc.) et externe (Rectorat, Cour de comptes, Agence française anticorruption, etc.). Le Cedre, étant rattaché à PSL, est inévitablement inclus dans ce processus de contrôle strict (PV n°12 – R2.1).

Soutien financier par d'autres institutions. Le Cedre a développé des coopérations avec plusieurs partenaires académiques² (DOC n°1.20.05.22.05, DOC n°20.25.08.22.08). Pour ce faire, il a signé des accords intitulés « *Accord général de coopération* ». L'accord signé avec l'UniNE, à l'image de celui signé avec d'autres entités, stipule à son art. 3 al.2 ce qui suit : « *La présente convention de collaboration n'implique aucun engagement financier entre le Centre Européen des Etudes Républicaines (CEDRE) de PSL et l'Institut d'Histoire de l'Université de Neuchâtel. Toute action du programme spécifique nécessitant des dispositions financières spéciales devra faire l'objet d'un accord particulier* ». Il apparaît donc que tout financement structurel du Cedre par ses partenaires (et inversement) est explicitement exclu du cadre desdits accords (DOC n°1.20.05.22.02, DOC n°2.24.05.22.05).

Par contre, il est évident que dans le cadre de manifestations organisées conjointement par le Cedre, l'UniNE et d'autres partenaires, chaque entité participe, comme il est d'usage, au financement (PV n°5 – R2.1). Il en a par exemple été ainsi pour les manifestations suivantes :

1. **Colloque « Nouveaux dissidents, nouveaux résistants »** organisé à Paris par Raison de Plus et le Cedre, en partenariat avec Analyse opinion critique (AOC), NCCR on the move, UniNE, EHESS, EuropeanLab, PSL, EPHE (DOC n°2.24.05.22.08, DOC n°3.25.05.22.09, DOC n°21.27.08.22.01). Les enquêteurs ont identifié des factures pour un montant de CHF 6'972.- payées par l'UniNE dans le cadre de cette manifestation (DOC n°3.25.05.22.09, DOC n°20.12.09.22.06). Aucun versement n'a cependant été effectué directement au Cedre.
2. **Journée d'étude « La République des grammairiens »** (DOC n°20.12.09.22.02) en novembre 2019 à Neuchâtel, qui a reçu notamment un financement de la part de l'UMR Mondes américains (DOC n°2.19.08.22.02).
3. **Université d'été à Ascona « Imaginer la république. Culture politique, émotion et réseaux de communication (XVIIe – XIXe siècles) »** en juin 2021 qui a bénéficié d'un soutien financier de l'UniNE, du Fonds national suisse (FNS), de l'Université de Pise ainsi que du centre de congrès d'Ascona (PV n°2bis – R8, PV n°8 – R1). Le logo de toutes les entités partenaires à l'université d'été, notamment l'UniNE, figure dans l'affiche du programme (DOC n°2.24.05.22.11).
4. **Université d'été de Madrid « La République avant l'État. Repenser les corps politiques dans les mondes atlantique et méditerranéen (XVIIe – XIXe siècles) »** (DOC n°2.24.05.22.11, DOC n°20.01.09.22.02) qui a notamment bénéficié d'une subvention française de EUR 6'300.- (DOC n°2.19.08.22.02).

² PSL, Casa de Velazquez, Institut historique allemand de Paris, EPHE, ENS, EHESS, UniL, UniTO, UniNE.

5. **Université d'été, en 2022 à Milan « Cultures républicaines transnationales »** (DOC n°20.12.09.22.01), a notamment obtenu une subvention à hauteur de EUR 5'000.- par l'Université de Milan (DOC n°2.19.08.22.02).

Enfin, dans le cadre des collaborations entre le Cedre et ses partenaires, chacun a financé ses propres chercheurs et mis à disposition ses ressources humaines (PV n°7 – R2.1, PV n°14 – R2.5), ceci notamment au travers de chercheurs financés par des projets de recherche, à l'exemple du projet FNS « *Républicanisme en Europe méridionale* » (PV n°8 – R4). Il apparaît cependant que certaines tâches (séminaires de recherche, site internet) liées au Cedre ont été effectuées sans contrepartie par les collaborateurs engagés (PV n°16 – R2.5), avec l'objectif d'entretenir leur réseau académique et de contribuer à l'évolution de leur carrière.

Importance des fonds suisses – UniNE. Comme mentionné ci-dessus, l'accord général de coopération liant le Cedre à l'UniNE exclu tout financement structurel (DOC n°1.20.05.22.02, DOC n°2.24.05.22.05). Il apparaît par ailleurs que le Cedre ne figure pas dans la liste des fournisseurs de l'UniNE, avec pour conséquence que le système comptable ne permet pas de régler une facture qui serait émise par ce dernier (DOC n°20.01.09.22.01). Pour qu'une facture soit payée par l'UniNE, il est indispensable qu'elle soit adressée à celle-ci. Le système de contrôle interne interdit le remboursement de factures adressées à une autre entité que l'UniNE (PV n°1 – R3.1, PV n°3bis – R4.1). Il est ainsi règlementairement exclu que des factures adressées au Cedre aient été payées par l'UniNE. Les contrôles effectués par les enquêteurs n'ont permis de détecter aucune facture non adressée à l'UniNE et ayant été payée par cette dernière.

Le contrôle des notes de frais de M. Olivier CHRISTIN n'a pas permis d'identifier de montants destinés à un financement structurel du Cedre. Le total annuel desdites notes de frais entre les années 2017 et 2021 varie de CHF 1'421.- à CHF 7'503.-. Enfin, il apparaît que le Cedre n'a pas eu d'autres entrées de fonds que sa dotation initiale et le subventionnement du projet Iris-Etudes globales (PV n°2 – R2.1). Ce dernier point n'a cependant pas fait l'objet d'une vérification matérielle par les enquêteurs. Concernant le financement de manifestations conjointes, la participation de l'UniNE au colloque « *Nouveaux dissidents, nouveaux résistants* » s'élève à CHF 6'972.- sur un budget global d'environ CHF 10-12'000.- (PV n°7 – R2.4, sans vérification matérielle par les enquêteurs).

2.2.3 CONCLUSIONS

Les audits réalisés ainsi que les documents consultés attestent tous de manière convergente des difficultés financières du Cedre, résultant de l'arrêt du financement public français au changement de Présidence. Pour fonctionner, le Cedre a dû se contenter de sa dotation initiale de EUR 150'000.- à laquelle se sont ajoutés EUR 20'000.- (Iris-Etudes globales). Sur ce point, les faits relatés dans l'article d'ArclInfo/Mediapart sont donc avérés.

Par contre, il apparaît infondé d'affirmer, comme le fait l'article d'ArclInfo, que le Cedre a été porté « *à bout de bras* » par d'autres entités, en particulier par les entités avec lesquelles un accord général de coopération a été conclu. Cet accord exclut explicitement tout engagement financier, l'art. 3 précisant à son deuxième alinéa que « *Toute action du programme spécifique nécessitant des dispositions financières spéciales devra faire l'objet d'un accord particulier* ». Le financement de manifestations (colloques, journées d'étude, etc.) a été organisé comme il est d'usage avec la participation des différentes entités parties prenantes. Il est possible de critiquer la répartition des charges entre les partenaires pour une manifestation donnée. En théorie, le Cedre aurait pu s'associer à une manifestation sans participer à son financement.

Il aurait ainsi pu bénéficier indument de la notoriété de la manifestation, mais n'aurait en aucun cas pu en tirer un quelconque financement. Les enquêteurs précisent que le cas ci-avant est théorique, aucun élément matériel ne permettant de l'établir.

Enfin, il n'est pas impossible que des travaux ayant bénéficié également au Cedre aient été effectués par des collaborateurs d'entités partenaires. Lors de l'organisation de manifestations conjointes, il n'est en effet pas évident de répartir très précisément la charge de travail. Les enquêteurs n'ont cependant pas trouvé d'indices permettant de soupçonner que le Cedre ait bénéficié de manière significative d'une telle situation. Dans le cadre des collaborations entre le Cedre et ses partenaires, chacun finançait ses propres chercheurs et mettait à disposition ses ressources humaines.

Quant au financement du Cedre au travers de l'UniNE (« *fonds suisses* »), il apparaît contraire à la vérité de prétendre, comme le fait l'article d'ArclInfo, que les fonds suisses ont permis de maintenir le Cedre en vie. Le financement d'activités conjointes entre le Cedre et d'autres partenaires a permis d'organiser des manifestations communes, mais pas de financer le Cedre. Les montants identifiés par les enquêteurs demeurent par ailleurs modestes. La porosité mentionnée par l'article d'ArclInfo entre certains financements de l'université et le Cedre n'a pas pu être constatée. Le Cedre ne figurant pas au rang des fournisseurs de l'UniNE, aucun paiement direct n'a pas pu être effectué, étant par ailleurs entendu que l'UniNE paie uniquement des factures qui lui sont adressées. L'examen des notes de frais n'a, par ailleurs, pas permis d'établir ladite « *porosité* ».

Quant à l'allégation laissant supposer des flux financiers importants de l'IH, et plus particulièrement de M. Olivier CHRISTIN, en direction de la France, les montants constatés restent modestes, de l'ordre de quelques milliers de francs et ont. Il est important de mentionner que lesdits montants ont été alloués dans le cadre des collaborations explicitées ci-dessus. Il est donc clairement exagéré de laisser supposer, comme le fait l'article d'ArclInfo, que des flux financiers massifs existent.

2.3 CONFÉRENCE « *NOUVEAUX DISSIDENTS, NOUVEAUX RÉSISTANTS* »

Nous présentons successivement les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs et les conclusions de ces derniers.

2.3.1 ALLÉGATIONS DES MÉDIAS

L'article du journal ArclInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » évoque la nature par trop politique (« *Les invités étaient pratiquement tous des politiciens [...]* ») du colloque « *Nouveaux dissidents, nouveaux résistants* », un colloque prétendument taillé sur mesure pour relancer la carrière politique de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM (« *[...] un colloque sur mesure pour la socialiste.* », « *[...] relancer Najat Vallaud-Belkacem sur le devant de la scène politique [...]* »). Il affirme également que la manifestation a bénéficié d'un soutien financier important (« *Au total, l'Unine a versé plusieurs milliers de francs pour cet évènement [...]* ») sans avoir de réelle contrepartie, en particulier via la publication de l'ouvrage collectif « *Défendre les libertés publiques* » paru aux Presses universitaires de France (PUF) en novembre 2021 (« *[...] le logo de l'Unine est absent du livre [...]* »).

« Les invités étaient pratiquement tous des politiciens, le résultat n'est pas dans l'axe des recherches, et il n'y a jamais eu de rapport d'activité. Nous sommes dans un mélange des genres, entre soutien partisan et influence politique, avec l'apport de fonds publics venus de Suisse », déplore un participant à cette conférence. »

« Olivier Christin organise alors à Paris, sous l'égide du Cedre, un colloque sur mesure pour la socialiste. Il monte à cet effet, avec Najat Vallaud-Belkacem, une toute jeune association, Raison de Plus. »

« Si ces activités sont restées faméliques ces dernières années, le centre a pourtant permis de relancer Najat Vallaud-Belkacem sur le devant de la scène politique, en janvier 2020, avant que l'ex-ministre ne se lance, en 2021, dans la course aux régionales. »

« Davantage que faire rayonner l'Université de Neuchâtel – qui n'est mentionnée que par le biais d'un logo sur les flyers publicitaires, condition sine qua non pour obtenir des fonds – l'événement signe le retour en politique de l'ancienne ministre, comme en attestent les articles de journaux de l'époque. »

« Parvenant à convaincre de l'importance de cette conférence, l'historien décroche un soutien financier de l'Unine et du NCCR (National Centre of Competences in Research). »

« Au total, l'Unine a versé plusieurs milliers de francs pour cet événement, pas loin des 10 000, publications comprises. »

« Au terme de cette conférence, à partir des textes qui y ont été présentés, Olivier Christin fait paraître l'ouvrage collectif « Défendre les libertés publiques », aux PUF, en novembre 2021. L'ouvrage est codirigé par Najat Vallaud-Belkacem. Cette fois-ci, le logo de l'Unine est absent du livre. »

« En revanche, l'Institut d'histoire a financé une partie de sa promotion, Olivier Christin « piochant » dans le solde du budget 2021. « Les professeurs sont pourtant déjà payés pour écrire des livres. Ils bénéficient même de l'aide de la commission de publication. Cela me choque, c'est comme si on payait deux fois », analyse un membre du corps professoral. »

« Sollicités, les PUF confirment que l'Unine a contribué au livre [note des enquêteurs : ouvrage « Défendre les libertés publiques »] en apportant une aide à la publication, mais aussi une aide à la promotion de l'ouvrage : Olivier Christin a demandé 3500 francs sur ce dernier point. »

2.3.2 EXPOSÉ DES FAITS RETENUS

Colloque de nature politique. Le colloque « Nouveaux dissidents, nouveaux résistants » s'est déroulé à Paris en janvier 2020. Il a attiré entre 600 et 700 personnes (PV n°2 – R2.4, PV n°21 – R4), pour une durée totale d'environ 3 heures. Le document de présentation (DOC n°2.24.05.22.08, DOC n°3.25.05.22.09, DOC n°21.27.08.22.01) contient la liste des organisateurs et des partenaires : Raison de Plus et le Cedre, en partenariat avec Analyse opinion critique (AOC), NCCR on the move, UniNE, EHESS, EuropeanLab, PSL, EPHE. Les intervenants sont également mentionnés dans ce document : François SUREAU, Francesca GUARNIERI, Jean-

Marie DELARUE, William BOURDON, Miguel GOTOR, Catherine FIESCHI, Etienne PIGUET, Michael FOESSEL, Laura BOLDRINI, Félix TREGUER, Mireille DELMAS-MARTY, Ramon FEENSTRA, Cynthia FLEURY. M. Olivier CHRISTIN et Mme Najat VALLAUD-BELKACEM sont mentionnés au titre d'organiseurs de la manifestation.

La considération des titres et fonctions desdits intervenants montre un mélange de scientifiques, d'avocats, de hauts fonctionnaires et d'autres personnalités dont une personnalité publique, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM (DOC n°20.12.09.22.05). La proportion de personnes scientifiques (professeurs, chercheurs, etc.) correspond à une bonne moitié de la totalité des intervenants (PV n°2bis – R12, DOC n°2.24.05.22.08, DOC n°3.25.05.22.09, DOC n°20.12.09.22.05, DOC n°21.27.08.22.01).

D'une manière générale, une université remplit plusieurs fonctions : enseignements, recherches, service à la cité, etc. Elle se doit d'être insérée dans la société et d'y jouer un rôle actif, en évitant toutefois d'être instrumentalisée. Il est primordial qu'elle évite de se refermer sur elle-même, de fonctionner en vase clos (« *la fameuse Tour d'Ivoire* »). En ce sens, il est tout à fait légitime qu'elle organise des manifestations strictement scientifiques, mais aussi des événements permettant de mettre en relation le monde académique et les acteurs de la société civile (PV n°1 – R3.4, PV n°14 – R6b, PV n°21 – R5).

Carrière politique de Najat VALLAUD-BELKACEM. Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, est effectivement présidente de l'association « *Raison de Plus* », association qui compte deux vice-président.e.s, Mme Marion FONTAINE et M. Olivier CHRISTIN (DOC n°7.09.06.22.10, DOC n°20.12.09.22.03). Cette association est effectivement coorganisatrice du colloque « *Nouveaux dissidents, nouveaux résistants* ». Au terme de son mandat de ministre au sein du gouvernement français, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM a entamé une reconversion professionnelle dans le monde de la recherche sur les opinions publiques (au sein de l'entreprise IPSOS), dans l'enseignement (à sciences-po Paris) et dans l'édition (comme directrice d'une collection chez Fayard) (PV n°21 – R3). Elle se présente aux élections régionales de juin 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes et est élue « *Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes* » (DOC n°20.12.09.22.04).

Importance des financements suisses. Cet événement est coorganisé par M. Olivier CHRISTIN et Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, avec l'appui de l'équipe de l'IH/UniNE. Il a été cofinancé par les fonds de tiers de l'UniNE (projet FNS – « *Le républicanisme en Europe méridionale fin XVIIIe-début XIXe siècle (espaces italophones, francophones et hispanophones) : Transferts, réseaux, enjeux, concepts.* »), le NCCR et l'EHESS (PV n°2 – R2.4). Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) a mis à disposition, à titre gracieux, les locaux où s'est déroulé l'événement (PV n°2 – R2.4, DOC n°7.09.06.22.10). Le budget total de la manifestation s'est élevé à CHF 10-12'000.- environ (PV n°7 – R2.2, montant non vérifié par les enquêteurs) dont les deux tiers proviennent de l'UniNE (PV n°2 – R2.4). Les enquêteurs ont identifié des factures en lien avec cet événement pour un montant de CHF 6'971.- (PV n°3 – R3.1, DOC n°20.12.09.22.06). Le financement a été effectué selon les règles habituelles de financement de colloques (cf. *Règlement concernant les fonds de tiers de l'Université de Neuchâtel*). Le contrôle réalisé par le Service de la comptabilité et des finances (SCF) de l'UniNE confirme que le

total des remboursements effectués s'élève à environ CHF 7'000.-, avec pour chacun d'eux la ou les pièces justificatives, comme les règlements de l'UniNE et du FNS le stipulent³.

Ouvrage collectif « Défendre les libertés publiques ». À l'issue du colloque « *Nouveaux dissidents, nouveaux résistants* », les actes, fortement retravaillés par rapport aux textes originaux (PV n°2 – R2.4), ont été publiés sous le titre de « *Défendre les libertés publiques* » aux PUF. L'ouvrage est publié sous la direction de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM et de M. Olivier CHRISTIN (DOC n°1.20.05.22.04). Si le logo de l'UniNE comme celui d'autres entités (Raison de Plus et le Cedre, en partenariat avec Analyse opinion critique (AOC), NCCR on the move, UniNE, EHESS, EuropeanLab, PSL, EPHE) figurent bien sur le programme du colloque (DOC n°2.24.05.22.08, DOC n°3.25.05.22.09, DOC n°21.27.08.22.01), seul le nom de l'EPHE est mentionné en deuxième page des actes dudit colloque (PV n°1 – R3.4, DOC n°1.20.05.22.04), cette dernière ayant signé une convention de publication avec les PUF (PV n°2 – R2.4, convention non vérifiée par les enquêteurs). Une aide à la publication/promotion de l'ouvrage est mentionnée dans l'article d'ArclInfo pour un montant de CHF 3'500.-, montant également cité par plusieurs personnes auditionnées (PV n°4bis – R6.1b2, PV n°6 – R4.10, PV n°10 – R4.10, DOC n°2.09.06.22.01, DOC n°6.09.06.22.02). Toutefois, les contrôles effectués par les enquêteurs et le SCF n'ont pas permis d'identifier une telle dépense (PV n°10 – R4.10, DOC n°3.15.09.22.02). Une aide à la publication, d'un montant de CHF 2'500.-, apparaît par contre pour l'ouvrage « *La cause des autres : Une histoire du dévouement politique* ». La deuxième page de cet ouvrage porte la mention suivante : « *Ouvrage publié avec le soutien de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Neuchâtel* » (DOC n°3.15.09.22.01, DOC n°20.15.09.22.01).

2.3.3 CONCLUSIONS

Le colloque « *Nouveaux dissidents, nouveaux résistants* » a réuni un nombreux public compte tenu du format de l'évènement, avec une palette d'intervenants comprenant des scientifiques, des chercheurs ainsi que des acteurs de la société civile éminents. Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, une ancienne ministre française a effectivement œuvré à la manifestation en qualité de coorganisatrice et a prononcé le discours de bienvenue. Ce seul fait est clairement insuffisant pour qualifier la manifestation de politique. Il est faux de prétendre que les invités étaient pratiquement tous des politiciens, comme le fait l'article d'ArclInfo.

Quant à la carrière de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, il est certes toujours bénéfique pour une personnalité politique d'entretenir et de soigner ses réseaux. Cependant, à l'époque du colloque « *Nouveaux dissidents, nouveaux résistants* », celle-ci est en retrait de la vie politique, elle fera son retour une année plus tard aux élections régionales. De plus, le colloque a lieu à Paris, donc loin de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Enfin, les thématiques abordées lors du colloque sont très éloignées des compétences dévolues aux régions françaises. En ce sens, il est très excessif, voire tout simplement faux, de prétendre comme le fait l'article d'ArclInfo que le colloque « *Nouveaux dissidents, nouveaux résistants* » a constitué une manifestation sur mesure destinée à relancer la carrière politique de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM.

Il est par contre exact, comme mentionné dans l'article d'ArclInfo, d'affirmer que le colloque « *Nouveaux dissidents, nouveaux résistants* » a bénéficié d'un financement de CHF 6'971.- de

³ Règlements concernant les fonds de tiers de l'Université de Neuchâtel, art. 42 al. 2.

Règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides du FNS, art. 6.3 al. 1,2 et 3

la part de l'UniNE, montant proportionnellement important puisque correspondant environ aux deux tiers du budget total de la manifestation, hors mise à disposition à titre gracieux des locaux et travail effectué par les collaborateurs de l'UniNE. Les enquêteurs n'ont par contre pas retrouvé de traces de factures adressées au NCCR. Bien que le financement par l'UniNE ait été réalisé en conformité avec les règles applicables, la proportion de deux tiers peut poser question. Elle doit être mise en rapport avec le rayonnement apporté par la manifestation à l'UniNE et avec les pratiques usuelles dans le financement de telles manifestations. Toutefois, cette proportion peut être réduite si l'on valorise les locaux remis à titre gracieux.

À l'issue du colloque « *Nouveaux dissidents, nouveaux résistants* », les actes retravaillés ont effectivement été publiés aux PUF, sous la direction de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM et de M. Olivier CHRISTIN. L'affirmation d'ArInfo est donc correcte, tout comme l'est celle mentionnant l'absence du logo de l'UniNE sur ladite publication. Il est ici à noter que seul le nom de l'EPHE figure en seconde page, à l'exclusion des autres entités mentionnées sur le document de présentation du colloque. Les recherches effectuées par les enquêteurs ne permettent pas de corroborer les affirmations de l'article d'ArInfo indiquant que l'UniNE a participé aux frais de publication/promotion de l'ouvrage ci-avant. Un tel financement serait toutefois éligible selon les règles de l'UniNE, notamment parce qu'il permet la diffusion de publication n'ayant qu'un intérêt économique restreint pour une maison d'édition. Trois raisons peuvent être évoquées pour expliquer l'absence dudit logo : les règles propres aux PUF (élément non vérifié par les enquêteurs) quant à l'apposition des logos des institutions de soutien, l'absence d'une convention de publication avec les PUF portant sur ledit ouvrage et, conséquemment, l'absence de soutien financier de l'UniNE. La mention du nom de l'UniNE à la deuxième page de l'ouvrage « *La cause des autres : une histoire du dévouement politique* », ouvrage ayant bénéficié d'une aide à la publication de l'UniNE, apporte, *a contrario*, de la crédibilité à cette dernière raison. Compte tenu du soutien financier apporté par l'UniNE à la manifestation, la signature d'une convention identique à celle signée par l'EPHE aurait été pleinement justifiée. Avec pour conséquence d'avoir le nom de l'UniNE figurant aux côtés de celui de l'EPHE, au titre des institutions ayant soutenu la publication de l'ouvrage (« *Ouvrage publié avec le concours de l'École Pratique des Hautes Etudes* »).

3 EMPLOI DE M. VINCENT PEILLON

OBJECTIF. Le présent chapitre a pour objectif d'exposer les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs ainsi que les conclusions de ces derniers concernant (1) la régularité de l'engagement, (2) la réalité du travail fourni et (3) la présence dans les locaux de M. Vincent PEILLON durant son engagement par l'UniNE en qualité de « *Professeur associé/chargé de cours* », puis en qualité de « *Collaborateur scientifique FNS* ».

3.1 PROFESSEUR ASSOCIÉ/CHARGÉ DE COURS

Nous présentons successivement les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs et les conclusions de ces derniers.

3.1.1 ALLÉGATIONS DES MÉDIAS

L'article du journal ArcInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » fait état de l'engagement de M. Vincent PEILLON par l'UniNE en qualité de « *Professeur associé* » en 2014. Comme l'illustrent les extraits ci-dessous, ledit article mentionne les liens d'amitié existant entre M. Vincent PEILLON et M. Olivier CHRISTIN (« [...] *ami de jeunesse* [...] », « [...] *son ami* [...] »), suscitant ainsi un questionnement quant à la régularité de la procédure d'engagement (« [...] *fera engager* [...] », « [...] *a fait engager* [...] »), voire quant à la réalité du travail fourni et la présence dans les locaux de l'UniNE de M. Vincent PEILLON.

« *Vincent Peillon est en effet un ami de jeunesse d'Olivier Christin, que ce dernier fera engager à l'Université de Neuchâtel en 2014, comme professeur associé, puis en avril 2021 dans le cadre d'un projet de recherche.* »

« *Autre « lien » qui interroge, celui qui lie, au sein de l'Unine, Olivier Christin à l'ancien ministre Vincent Peillon. L'historien a fait engager son ami fin 2014 à l'Université de Neuchâtel pour qu'il y enseigne l'histoire de la pensée au sein de l'Institut de philosophie.* »

3.1.2 EXPOSÉ DES FAITS RETENUS

Régularité de la procédure d'engagement. Un contrat de travail de droit privé entre l'UniNE agissant par sa rectrice Mme Martine RAHIER et M. Vincent PEILLON a été signé le 5 décembre 2014, et ratifié par la cheffe des ressources humaines le 27 février 2015. Ce contrat porte sur une fonction de « *Professeur associé/chargé de cours* » avec un salaire annuel brut de CHF 60'780.- (PV n°1 – R4.1, PV n°2 – R3.1, DOC n°1.10.08.22.01). Ces éléments ainsi que le fait qu'aucune allégation d'irrégularité quant à la procédure d'engagement n'ayant été mentionnée par les personnes auditionnées, ladite procédure n'a pas fait l'objet d'investigations plus poussées de la part des enquêteurs. Le 3 novembre 2014, l'UniNE publie un communiqué de presse annonçant la nomination de M. Vincent PEILLON en qualité de « *Professeur associé* » (PV n°1 – R4.1, DOC n°1.23.05.22.01).

Réalité du travail fourni. La fonction de « *Professeur associé* » n'implique aucune activité de recherche, l'obligation contractuelle portant essentiellement sur une activité d'enseignement (PV n°1 – R4.2). M. Vincent PEILLON a notamment organisé les activités suivantes : cours intitulé « *Républicanisme(s)* », séminaire « *Au cœur de la théorie politique républicaine* », séminaire « *Séminaire de recherche interdisciplinaire et international sur les Républicanismes au XIXe siècle* » (DOC n°20.25.08.22.01). Quatre personnes auditionnées affirment avoir assisté à un ou plusieurs cours ou séminaires (PV n°11 – R2.1, PV n°14 – R3.2, PV n°15 – R3.1, PV n°16 – R3.2) et deux autres personnes attestent de la présence de M. Vincent PEILLON dans les locaux de l'UniNE (PV n°5 – R3.2, PV n°6 – R3.1). Une septième personne affirme qu'il y a de multiples témoins de ces activités (PV n°1 – R3.2). M. Vincent PEILLON a par ailleurs œuvré avec le Prof. Olivier CHRISTIN à la mise sur pied et contribué à la réalisation du projet FNS « *Le républicanisme en Europe méridionale fin XVIIIe – début XIXe siècle (espaces italophones, francophones et hispanophones) : Transferts, réseaux, enjeux, concepts* » (PV n°2bis – R2, PV n°19 – R3.3).

Présence dans les locaux. La présence de M. Vincent PEILLON dans les locaux de l'UniNE est notamment attestée par les témoignages ci-dessus (« *Réalité du travail fourni* ») ainsi que par le document présentant le « *Séminaire de recherche interdisciplinaire et international sur les Républicanismes au XIXe siècle* » (DOC n°20.25.08.22.01).

3.1.3 CONCLUSIONS

Il est vraisemblable que les liens unissant M. Olivier CHRISTIN et M. Vincent PEILLON ont joué un rôle dans l'engagement de ce dernier. Les éléments recueillis par les enquêteurs permettent cependant de conclure à la régularité de la procédure d'engagement, à la réalité du travail fourni et à la présence de M. Vincent PEILLON dans les locaux de l'UniNE. Le contrat d'engagement est conforme, engageant le Rectorat et les ressources humaines de l'UniNE, alors que plusieurs témoins et documents attestent du travail effectué par M. Vincent PEILLON et de sa présence dans les locaux. En ce sens, l'impression donnée par l'article d'ArcInfo est trompeuse.

3.2 COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE FNS

Nous présentons successivement les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs et les conclusions de ces derniers.

3.2.1 ALLÉGATIONS DES MÉDIAS

L'article du journal ArcInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » fait état de l'engagement de M. Vincent PEILLON par l'UniNE dans le cadre d'un projet de recherche en 2021. Comme l'illustrent les extraits ci-dessous, ledit article mentionne les liens d'amitié existant entre M. Vincent PEILLON et M. Olivier CHRISTIN (« *[...] ami de jeunesse [...]* ») ainsi que le secret entourant cet engagement (« *[...] mais personne ne le sait. Pourquoi ?* », « *[...] dans le plus grand secret.* »), suscitant ainsi un questionnement quant à la régularité de la procédure d'engagement (« *[...] fera engager [...]* »), voire quant à la réalité du travail fourni et la présence de M. Vincent PEILLON dans les locaux de l'UniNE.

L'information a d'abord circulé en France : l'ancien ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon serait à nouveau dans les murs de l'Université de Neuchâtel, mais personne ne le sait. Pourquoi ?

Vincent Peillon est en effet un ami de jeunesse d'Olivier Christin, que ce dernier fera engager à l'Université de Neuchâtel en 2014, comme professeur associé, puis en avril 2021 dans le cadre d'un projet de recherche.

En 2021, le même Vincent Peillon, devenu entretemps conseiller maître de la Cour des comptes, instance chargée de vérifier les comptes publics de l'État français, revient à Neuchâtel, dans le plus grand secret. Personne ne l'a vu dans les locaux de la Faculté des Lettres. Son nom n'apparaît pas non plus dans la liste des collaborateurs sur le site de l'université.

3.2.2 EXPOSÉ DES FAITS RETENUS

Régularité de la procédure d'engagement. Un contrat de travail de droit privé entre l'UniNE agissant par son recteur, représenté par M. Olivier CHRISTIN, et M. Vincent PEILLON a été signé le 3 mars 2021 (non ratifié par le service des ressources humaines, ceci en raison des raisons des procédures *ad hoc* liées à la période COVID). Ce contrat porte sur une fonction de « *Collaborateur scientifique FNS* » à 30.0% avec un salaire annuel brut de CHF 20'817.- (PV n°1 – R4.3, PV n°2 – R3.3, PV n°19 – R3.3, DOC n°2.24.05.22.15, DOC n°3.25.05.22.08). Cet engagement a été effectué dans le cadre du projet FNS « *Le républicanisme en Europe méridionale fin XVIIIe – début XIXe siècle (espaces italophones, francophones et hispanophones) : Transferts, réseaux, enjeux, concepts* », comme le mentionne ledit contrat au point 5. Remarques de l'annonce au FNS : « *Approuvé dans le cadre du subside accordé et conformément à un échange de courriels avec le FNS (M. Krämer)* » (DOC n°2.24.05.22.15, DOC n°3.25.05.22.12). Le nom de M. Vincent PEILLON figure sur le site du FNS sous la rubrique « *Collaborateurs* » (DOC n°1.20.05.22.07) ainsi que sur l'annuaire des collaborateurs de l'UniNE (PV n°1 – R4.3). Cette nomination n'a fait l'objet d'aucune communication particulière, contrairement à la nomination antérieure en qualité de « *Professeur associé/chargé de cours* » (DOC n°1.23.05.22.01).

Réalité du travail fourni. La mission principale de cette fonction de « *Collaborateur scientifique FNS* » a consisté à réaliser l'édition scientifique de six textes portant sur le Républicanisme français. Il s'est agi de sélectionner les textes et de rédiger une présentation rendant lesdits textes intelligibles et accessibles à des lecteurs actuels, ceci en rédigeant une introduction, en apportant un appareil critique et en ajoutant une bibliographie (PV n°2 – R3.3). À la date de réalisation des auditions, cinq de ces textes sont finalisés et disponibles sur le site de l'UniNE sous la rubrique Bibliothèque numérique du projet « *Républicanismes méridionaux* » (PV n°1 – R4.4, PV n°7 – R3.4, DOC n°1.20.05.22.06, DOC n°1.23.05.22.02, DOC n°2.24.05.22.16), le sixième est en relecture (PV n°2bis – R2, PV n°8 – R2). Les cinq textes finalisés correspondent à un total de 35 pages (DOC n°1.23.05.22.06, DOC n°2.24.05.22.16). À l'évidence, ce travail d'édition peut être plus ou moins lourd en fonction des connaissances préalables de l'auteur, avec donc un effort différent pour chaque texte (PV n°16 – R3.4, PV n°19 – R3.4). Plusieurs personnes auditionnées attestent de l'importance de l'effort fourni et de la qualité du travail (PV n°2bis – R2, PV n°8 – R2, PV n°13 – R3.4, PV n°16 – R3.3). Une personne auditionnée remet en cause la quantité de travail jugée insuffisante, et pointe un

cumul d'activités de M. Vincent PEILLON (PV n°7 – R3.4). Un cumul du présent contrat avec une fonction de « *Chargé de recherches* » CNRS – Centre national de la recherche scientifique sur contrat privé est effectivement mentionné dans ledit contrat qui stipule par ailleurs que M. Vincent PEILLON « *a obtenu une autorisation de cumul de la part de son laboratoire* » (DOC n°2.24.05.22.15). Cette activité a par ailleurs été annoncée à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (PV n°19 – R3.3). Le même Vincent PEILLON a cessé son activité CNRS avec sa nomination à la Cour des comptes le 23 juin 2021.

Par ailleurs, dans le cadre dudit contrat de travail, M. Vincent PEILLON a également fourni un appui à l'équipe du projet FNS, notamment dans le cadre de la sélection de l'ensemble des textes publiés, soit une cinquantaine de textes, effectué la relecture de tous les textes francophones ou encore de la réalisation de l'étude lexicométrique (à effectuer) desdits textes (PV n°2bis – R2, PV n°8 – R2, PV n°13 – R3.4, DOC n°2.16.08.22.02).

Présence dans les locaux. Pour un travail d'édition scientifique tel que celui confié à M. Vincent PEILLON dans le cadre du projet FNS « *Le républicanisme en Europe méridionale fin XVIIIe – début XIXe siècle (espaces italophones, francophones et hispanophones) : Transferts, réseaux, enjeux, concepts* », une présence physique dans les locaux de l'université n'est pas indispensable (PV n°2 – R3.4, PV n°6 – R3.4), ceci d'autant plus dans une période marquée par l'épidémie COVID. D'ailleurs, M. Vincent PEILLON précise avoir accepté ledit contrat à la condition que le travail à effectuer ne nécessite pas une présence physique à Neuchâtel, les temps de trajet étant devenus trop lourds pour lui (PV VP – R3.3). Il a par ailleurs annoncé, lorsqu'il a été présenté à un membre de l'IH de l'UniNE, qu'il ne serait pas très présent (PV n°4 – R3.3).

3.2.3 CONCLUSIONS

Les éléments recueillis par les enquêteurs tendent à démontrer que la procédure d'engagement de M. Vincent PEILLON est régulière, avec un contrat passé avec l'UniNE, ceci en relation avec le FNS. Certes, il est légitime de s'interroger sur l'intérêt de M. Vincent PEILLON, compte tenu de sa carrière et de son âge, à occuper un poste de « *Collaborateur scientifique* » à 30.0% rémunéré avec un salaire annuel brut de CHF 20'817.-. L'intérêt scientifique pour le domaine et l'amitié pour M. Olivier CHRISTIN constituent, semble-t-il les deux motivations principales de cet intérêt. En tous les cas, un intérêt strictement financier semble être exclu compte tenu du montant de la rémunération. Enfin, le peu de publicité autour de cet engagement n'est pas réellement étonnant compte tenu de la nature du poste (« *Collaborateur scientifique* » à 30.0%) et du fait de la moindre notoriété de l'intéressé en comparaison de la situation prévalant lors de son premier engagement. L'article d'ArInfo indique donc avec justesse ledit engagement, mais est trompeur lorsqu'il éveille le soupçon en mettant l'accent sur le soi-disant secret ayant entouré cet engagement.

Pour ce qui concerne la réalité du travail effectué, celle-ci ne fait pas de doute car étant attestée par plusieurs témoignages et documents. Il en est de même pour la qualité dudit travail, jugée favorablement par l'ensemble des personnes s'étant exprimées sur le sujet, à l'exception d'une personne. Il est par ailleurs difficile de juger de la quantité de travail, et donc de l'intensité de l'effort fourni. L'intéressé occupe d'autres fonctions que celle de « *Collaborateur scientifique* » à l'UniNE et le nombre de pages fournies se monte à 35 (auxquelles s'ajoute un sixième texte en cours de relecture), ce qui tendrait à montrer un effort mesuré. Il convient de garder ici à l'esprit que le nombre de pages produites n'est pas un indicateur suffisant pour mesurer l'intensité de l'effort fourni. La qualité du travail, son aspect novateur, l'importance des recherches sous-jacentes, les compétences préexistantes de la personne, etc. constituent

également des éléments importants. Les autres fonctions de l'intéressé (CNRS, puis Cour des comptes) étaient pour leur part connues. Enfin, l'activité de M. Vincent PEILLON ne s'est pas limitée à l'édition de ces six textes (choix de textes, relectures, soutien à l'équipe, etc.). Globalement, la réalité du travail effectué paraît avérée eu égard aux éléments récoltés par les enquêteurs. Cette conclusion pourra être confirmée, ou non, avec la remise du rapport scientifique FNS portant sur l'ensemble du projet. L'article d'ArclInfo donne donc une impression trompeuse en laissant planer le doute quant à la réalité du travail fourni par M. Vincent PEILLON.

Enfin, il apparaît clair que M. Vincent PEILLON n'a été que peu présent dans les locaux de l'UniNE durant son contrat. L'article d'ArclInfo est donc correct sur ce point. Une présence importante n'apparaît cependant pas indispensable pour une activité d'édition scientifique (à l'inverse des activités d'enseignement qu'il a déployées durant son engagement en qualité de « *Professeur associé* »), ceci d'autant plus en période de pandémie COVID. Le fait de ne pas devoir effectuer de manière récurrente le déplacement à Neuchâtel semble par ailleurs avoir été une condition posée par M. Vincent PEILLON pour accepter la fonction de « *Collaborateur scientifique FNS* ».

4 FACTURATION ET PRATIQUES BUDGÉTAIRES

OBJECTIF. Le présent chapitre a pour objectif d'exposer les faits allégués par les médias, les faits retenus par les enquêteurs ainsi que les conclusions de ces derniers concernant (1) les pratiques en termes de facturation (date, libellé, justificatif) ainsi que (2) l'utilisation du reliquat budgétaire au sein de l'IH de l'UniNE.

4.1 DATE DE FACTURATION

Nous présentons successivement les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs et les conclusions de ces derniers.

4.1.1 ALLÉGATIONS DES MÉDIAS

L'article du journal ArcInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » fait état de pratiques indues en termes de facturation. Comme l'illustrent les citations ci-dessous, ledit article laisse supposer une utilisation non conforme du budget, par le biais de factures antidatées (« [...] *n'a pas hésité à demander d'antidater des factures [...].* »).

« [...] *le professeur, qui veut consommer son enveloppe budgétaire avant la fin de l'année en cours, n'a pas hésité à demander d'antidater des factures pour que celles-ci passent dans les comptes de l'année en cours [...].* »

« [...] *possibilité d'obtenir davantage de financement pour un projet commun, à condition que celui-ci lui fournisse des fausses factures avant décembre de l'année en cours ; [...]. Il lui propose alors de lui joindre un modèle, « et il faudra trouver un moyen de dissimuler la date », précise-t-il dans un échange que nous avons consulté.* »

« *Je fais des faux à chaque fois.* »

4.1.2 EXPOSÉ DES FAITS RETENUS

Règles budgétaires – Budget État et fonds de tiers. Les règles budgétaires de l'UniNE portant sur le budget « *Etat* » n'impliquent une réduction du budget pour l'année X+1 que si moins de 95.0% du budget de l'année X a été dépensé, ou plus de 102,5% (PV n°3 – R4.10, DOC n°3.15.09.22.03). Cette règle est appliquée par le Rectorat au niveau des facultés, les compensations entre centres de coûts à l'intérieur d'une faculté étant admises (PV n°3 – R4.10). Pour les fonds de tiers et en particulier le subside de recherche d'un montant de CHF 760'852.- accordé au Prof. Olivier CHRISTIN dans le cadre du projet FNS « *Républicanisme en Europe méridionale* », le rapport financier intermédiaire, arrêté au 31 août 2021, et transmis par le FNS, atteste de la régularité des paiements effectués (DOC n°3.25.05.22.06).

Principe d'échéance. D'une manière générale, le principe d'échéance⁴ appliqué par l'UniNE veut que la comptabilisation d'une dépense soit effectuée à la date de la fourniture de la prestation et non pas à la date de facturation (PV n°1 – R5.10, PV n°3bis – R4.1, PV n°6 – R4.1, PV n°14 – R4.13, DOC n°3.25.05.22.01). Par ailleurs, l'université offre la possibilité à toutes les entités de l'UniNE de produire, à la fin de l'année, une liste des factures à recevoir (PV n°3 – R4.1). Il est par ailleurs possible de comptabiliser une facture sur l'année précédente jusqu'à la fin du mois de janvier pour le budget État, le délai étant plus court pour les fonds de tiers (PV n°3 – R4.1, PV n°14 – R4.13).

Factures antidatées. Une facture antidatée permettrait, en début d'année, de payer une dépense sur le budget de l'année précédente afin de réduire le reliquat budgétaire (PV n°3 – R4.1). Sur les seize personnes auditionnées par les enquêteurs, aucune n'a été en mesure de produire de factures antidatées. Dans leurs réponses, huit personnes auditionnées indiquent explicitement qu'elles n'ont pas connaissance de telles pratiques (PV n°1 – R5.1, PV n°2 – R4.1, PV n°3 – R4.1, PV n°4 – R4.1, PV n°5 – R4.1, PV n°6 – R4.1, PV n°10 – R4.1, PV n°15 – R4.1), les personnes restantes ne se sont pas prononcées sur le sujet. Une seule personne déclare avoir entendu parler desdites pratiques, tout en précisant n'avoir aucun élément concret permettant d'appuyer ses propos. Elle déclare n'avoir jamais vu ou été en possession de factures antidatées et n'avoir ni nom ni date de facturation à communiquer aux enquêteurs (PV n°7 – R4.1).

Production de fausses factures. L'article d'ArInfo fait état d'une correspondance adressée à des collègues indiquant « *je fais des faux à chaque fois* ». Les enquêteurs disposent de l'ensemble des messages ayant trait à cette citation. Ils concernent le paiement d'un repas au restaurant le « *Mauzac* » par l'ENS et non l'UniNE (PV n°2bis – R10, PV n°7bis – R4.5, DOC n°2.24.05.22.21, DOC n°7.09.06.22.01). Il est ici important de souligner que le paiement est, le cas échéant, effectué directement par l'entité responsable, et non remboursé à un participant au repas qui aurait payé la facture (PV n°2bis – R10). Dans le cas d'espèce, l'agent comptable de l'ENS demande que la liste des participants aux repas soit jointe à l'envoi de la facture (DOC n°2.24.05.22.21). Dans le cadre des échanges de mails subséquents, une personne écrit « *je le charge de faire des faux... comme d'habitude* » ou encore « *excellent, tu oublies Bost et Schapira (Monsieur et son accompagnante !). Mais c vrai que je fais des faux à chaque fois [...] d'où ma place en cellule à côté de toi* » (DOC n°7.09.06.22.01, DOC n°7.09.06.22.05). Une autre personne écrit « *Ahah. Excellent. Je suggère les noms suivants pour la compta : Julien Coupat, Winnie l'Ourson, Frédéric Worms, Mehdi Ben Barka, Pierre Lambert. Qu'en dites vous ?* » (DOC n°2.24.05.22.21). Dans la phrase « *je le charge de faire des faux [...]* », le « *le* » fait référence à l'agent comptable ENS. À moins qu'on admette une faute de frappe et que le « *l* » aurait dû être un « *m* », comme l'affirme une personne auditionnée (PV n°7bis – R4.5).

Contrôles effectués. Il est relativement difficile de vérifier si une facture ou une note de frais est antidatée (PV n°3 – R4.1, PV n°10 – R4.1). Le SCF a effectué le contrôle d'une soixantaine de notes de frais produites par M. Olivier CHRISTIN depuis 2017. Le contrôle a été effectué de manière indépendante par plusieurs personnes du service et a porté notamment, mais non exclusivement sur les dates de facturation. Aucune facturation antidatée n'a été constatée (PV n°3 – R4.1). Les contrôles documentaires effectués par les enquêteurs ont abouti au même résultat.

⁴ Art. 2.3 Principe d'échéance du Guide pratique de gestion des dépenses financées par le budget de l'État de Neuchâtel

4.1.3 CONCLUSIONS

Les contrôles effectués par les enquêteurs et le SCF n'ont pas permis d'identifier de factures antidatées. Aucune facture antidatée n'a par ailleurs été produite par les personnes auditionnées, une seule ayant déclaré avoir entendu parler de telles pratiques, mais n'apportant aucun élément permettant de corroborer cette déclaration. Il apparaît par ailleurs que plusieurs règles et pratiques de l'UniNE rendent inutile le fait d'antidater une facture (principe d'échéance, liste de factures à payer en fin d'année, règles budgétaires en cas de reliquat en fin d'année, possibilité de compensation entre centres de coûts). Les assertions portant sur l'établissement de factures antidatées figurant dans l'article de l'ArcInfo apparaissent donc sans fondement eu égard aux contrôles effectués et, plus important, de telles factures apparaissent inutiles compte tenu des règles et pratiques de l'UniNE.

Enfin, l'assertion générale de l'article d'ArcInfo portant sur le fait de faire des faux doit être considérée de manière prudente. En effet, les enquêteurs disposent des documents où, par deux fois, le fait de faire des faux est clairement mentionné. Par contre, une considération de l'ensemble des échanges indique une conversation « *au second degré* ». En effet, comment expliquer de manière différente que, par exemple, le nom de « *Winnie l'Ourson* » ou encore celui de « *Pierre Lambert* » (dirigeant trotskiste décédé en 2008) soient proposés au titre de convives d'un repas ayant lieu en 2018. De manière plus spécifique et dans la phrase « *je le charge de faire faux... comme d'habitude* », le « *le* » concerne l'agent comptable ENS. Il n'est certes pas complètement exclu qu'une faute de frappe ait transformé un « *me* » en « *le* », mais cela apparaît extrêmement peu probable. Enfin, l'ensemble de l'échange concerne l'ENS et non l'UniNE. En conclusion, il apparaît, selon toute vraisemblance, que le propos rapporté par ArcInfo doit être pris « *au second degré* » et, ceci de manière certaine, qu'il ne concerne pas l'UniNE.

4.2 LIBELLÉS DES FACTURES

Nous présentons successivement les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs et les conclusions de ces derniers.

4.2.1 ALLÉGATIONS DES MÉDIAS

L'article du journal ArcInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » fait état de pratiques indues en termes de facturation. Comme l'illustrent les citations ci-dessous, ledit article laisse supposer une utilisation non conforme du budget, par le biais de factures comportant des libellés arrangés (« *[...] changer l'intitulé des factures [...].* »).

« *Prévoyant, Olivier Christin suggère aussi de changer l'intitulé des factures, par crainte d'es-suyer un refus de remboursement par la comptabilité de l'Unine.* »

« *L'historien de renom n'hésite pas non plus à jouer avec les budgets, et à solliciter la modification de factures, pour les faire rembourser par l'Université de Neuchâtel, [...].* »

« *Je fais des faux à chaque fois.* »

4.2.2 EXPOSÉ DES FAITS RETENUS

Instruction quant au libellé. Les enquêteurs disposent d'un document signé par M. Olivier CHRISTIN indiquant ce qui suit : « *Il faut donc une facture [...] Mentionnant très précisément un travail d'enquête et de documentation dans des bibliothèques et des archives [...] en vue de la construction d'un fond documentaire sur les Républicanismes modernes et contemporains et du prolongement de l'exposition virtuelle de l'UniNE* » (DOC n°7.09.06.22.06). M. Olivier CHRISTIN admet avoir indiqué les libellés requis pour que ceux-ci soient en conformité avec la nomenclature de la comptabilité et précise que les rubriques concernées ont été validées par le FNS (PV n°2bis – R14, DOC n°2.13.08.22.01).

Importance des libellés, perméabilité des rubriques comptables. En comptabilité, les rubriques et natures comptables sont bien évidemment de première importance. Il importe de se conformer au plan comptable prévu par l'institution. Dans le cas d'espèce et comme signalé par le SCF, cette importance est illustrée par le fait qu'une dépense effectuée dans le cadre du projet FNS « *Le républicanisme en Europe méridionale fin XVIIIe-début XIXe siècle (espaces italophones, francophones et hispanophones) : Transferts, réseaux, enjeux, concepts* », et libellée « *summer school* », a été modifiée pour correspondre à la nomenclature utilisée, les « *summer school* » n'étant pas considérées par le FNS comme de la recherche (DOC n°2.10.08.22.09, DOC n°20.01.09.22.01). Cependant, le plan comptable de l'UniNE est relativement large, avec une perméabilité au sein des biens, services et marchandises (BSM) (PV n°3bis – R4.5, PV n°4 – R4.10). Le FNS accepte même une perméabilité entre les salaires et les BSM (PV n°3bis – R4.5), comme le stipule le Règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides (art. 6.1 al.1, DOC n°3.23.08.22.06).

Factures avec libellés arrangés. Sur les seize personnes auditionnées par les enquêteurs, aucune n'a été en mesure de produire des factures dont le libellé a été arrangé. Dans leurs réponses, neuf personnes auditionnées indiquent explicitement qu'elles n'ont pas connaissance de telles pratiques (PV n°1 – R5.5, PV n°2 – R4.5, PV n°3 – R4.5, PV n°4 – R4.5, PV n°5 – R4.5, PV n°6 – R4.5, PV n°10 – R4.5, PV n°15 – R4.5, PV n°16 – R4.5). Les personnes restantes ne se sont pas prononcées sur le sujet. Une seule personne déclare avoir connaissance desdites pratiques (PV n°7 – R4.5). Cette déclaration est accompagnée de documents relatifs au travail effectif réalisé par deux prestataires contractés par M. Olivier CHRISTIN. Ceux-ci sont fournis comme pièces justificatives permettant d'appuyer ses propos (DOC n°2.29.08.22.01, DOC n°7.09.06.22.03, DOC n°7.09.06.22.06, DOC n°3.25.05.22.05a, DOC n°3.25.05.22.05b). La régularité desdits documents est traitée ci-dessous.

Contrôles effectués. Les contrôles effectués par le SCF ainsi que par les enquêteurs n'ont pas permis d'identifier des factures avec des libellés falsifiés. Sur indication d'une personne auditionnée, les factures de deux prestataires de M. Olivier CHRISTIN ont été examinées avec une attention particulière (PV n°7 – R4.5). Le contrôle a porté en particulier sur la conformité du libellé mentionnant un « *travail d'enquête et de documentation* » alors que le travail réel a, selon ladite personne, porté sur du travail de « *retranscription d'enregistrements* » de la conférence « *Les savants et politiques* » (PV n°7 – R4.5). Les enquêteurs ont identifié quatre factures, deux portants sur un travail de retranscription et deux portants sur un travail de documentation (DOC n°3.25.05.22.05a, DOC n°3.25.05.22.05b).

Plusieurs factures établies par les deux prestataires ont une mise en forme identique, avec des libellés relativement courts (PV n°3 – R4.5, DOC n°3.25.05.22.05). Il s'est avéré que lesdites

factures ont été élaborées sur la base d'un document type, transmis par le Prof. Olivier CHRISTIN et validé par le FNS. Ces factures ont, par ailleurs, été acceptées par l'UniNE et le FNS, qui procède à ses propres contrôles (PV n°3 – R4.5, DOC n°3.23.08.22.06 art. 5.2 al. 4). Enfin, le rapport financier intermédiaire établi par le FNS au 31 août 2021 et portant sur le projet « *Républicanisme en Europe méridionale* » atteste de la régularité des paiements effectués. (DOC n°3.25.05.22.06).

4.2.3 CONCLUSIONS

Les contrôles effectués par les enquêteurs et le SCF n'ont pas permis de mettre en évidence l'existence de factures dont le libellé a été arrangé. M. Olivier CHRISTIN a transmis des instructions relatives au libellé à faire figurer sur certaines factures, mais rien ne permet d'affirmer qu'il s'agisse-là d'autres choses que la simple volonté de faire correspondre lesdits libellés à la nomenclature comptable de l'UniNE. D'ailleurs, il n'est pas inhabituel que des modifications de libellés soient demandées ou que des indications quant au libellé à utiliser soient données, à l'exemple de la dénomination « *summer school* » pour le FNS.

Un point spécifiquement soulevé par une personne auditionnée et concernant un travail d'enquête et de documentation qui aurait été en fait un travail de transcription, a fait l'objet d'une attention particulière et a pu être clarifié par les enquêteurs. Deux factures datant du 1^{er} et du 2 octobre 2018 portent sur un travail de « *transcription* » et deux autres factures datant du 7 octobre 2019 portent sur un travail de « *documentation* ». Il apparaît très vraisemblable que ladite personne auditionnée ait fait la confusion entre ces factures. Enfin et bien que les libellés des factures soient importants, la perméabilité entre rubriques comptables diminue fortement l'utilité d'un potentiel arrangement de libellé. Aucun des éléments ci-dessus ne permet donc de corroborer les assertions de l'article d'ArclInfo.

Quant à la citation « *je fais des faux à chaque fois* » qui, dans l'article d'ArclInfo, peut également concerner les libellés, les conclusions développées quant aux factures antidatées s'appliquent par analogie.

4.3 NOTES DE FRAIS – REPAS, JUSTIFICATIFS

Nous présentons successivement les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs et les conclusions de ces derniers.

4.3.1 ALLÉGATIONS DES MÉDIAS

L'article du journal ArclInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » fait état de pratiques indues en termes de facturation. Comme l'illustrent les citations ci-dessous, ledit article laisse supposer une utilisation non conforme du budget, par le biais de notes de frais comportant des invités « *fantômes* » qui permettent à M. Olivier CHRISTIN de se faire rembourser des frais de repas (« *[...] il invente des noms pour se faire rembourser.* »).

« *D'autres usages laissent songeur. Par exemple celui d'« inventer » des convives à table. L'université ne rembourse les frais de repas que si une personne extérieure à elle fait partie de la tablée. Aucun externe n'ayant pris part au repas, il invente des noms pour se faire rembourser.* »

« Je fais des faux à chaque fois. »

4.3.2 EXPOSÉ DES FAITS RETENUS

Notes de frais - repas. L'article 3.1.5 du Guide pratique de gestion des dépenses financées par le budget de l'État de Neuchâtel (DOC n°1.20.05.22.08, DOC n°2.24.05.22.09, DOC n°3.25.05.22.01) stipule que les frais de repas de représentation sont remboursés uniquement si le repas « concerne une représentation pour l'Université, avec au minimum la participation d'une personne externe de l'Université » (PV n°1 – R5.5, PV n°3 – R4.10 et R6.1, PV n°10 – R4.10). Le formulaire *ad hoc* permettant d'établir la note de frais requiert, en complément à la pièce justificative, la mention des noms de l'ensemble des personnes internes et externes à l'UniNE (PV n°1 – R5.5, PV n°3 – R4.1 et R5.1, PV n°5 – R5.1, PV n°6 – R4.1, DOC n°20.25.08.22.06). Les enquêteurs attestent de l'utilisation de ce formulaire, les notes de frais produites par M. Olivier CHRISTIN pour des frais de repas et contrôlées par les enquêteurs étant accompagnées de la mention des noms des convives (DOC n°3.25.05.22.04).

Pratique de l'« invité fantôme ». La pratique de l'« invité fantôme » telle que décrite dans l'article d'ArclInfo consiste à établir une « fausse » liste des invités au repas pour se conformer aux règles de remboursement mentionnées ci-dessus (PV n°4 – R6.1b2, PV n°7 – R4.5). Durant les auditions menées par les enquêteurs, quatre personnes ont spécifiquement indiqué qu'elles n'avaient pas connaissance d'« invités fantômes » (PV n°1 – R5.5, PV n°2 – R4.5, PV n°5 – R4.5, PV n°6 – R4.5). Les autres personnes n'ont pas fait de déclaration à ce propos, sauf deux d'entre elles. La première mentionne la facture du repas au restaurant le « Mauzac » déjà discutée au titre des factures antidatées (PV n°7 – R4.5, DOC n°7.09.06.22.01, DOC n°7.09.06.22.05). La seconde relate une situation où elle aurait été encouragée à mentionner un convive fictif, et où un paiement a été effectué (PV n°4bis – R6.1a3, DOC n°3.13.09.22.01, DOC n°4.16.08.22.01). Les souvenirs de cette personne demeurent cependant vagues (DOC n°4.16.08.22.01).

Contrôles des notes de frais. Le SCF est en charge du contrôle des notes de frais après qu'elles ont été envoyées par les instituts. Pour les frais de repas, le service contrôle la liste des invités en identifiant les convives internes à l'UniNE. Par contre il ne vérifie pas l'existence réelle des convives externes. Les enquêteurs n'ont pas identifié de documents avec des convives fictifs, par contre et compte tenu de la nature du contrôle effectué, le risque théorique de convives externes fictifs ne peut être exclu.

4.3.3 CONCLUSION

Le Guide pratique de gestion des dépenses financées par le budget de l'État de Neuchâtel exige que toute note de frais portant sur le remboursement de frais de repas soit accompagnée de la liste des personnes présentes. Le remboursement peut être effectué si le repas concerne une représentation pour l'UniNE, avec au minimum un convive externe. Les contrôles effectués par les enquêteurs pour les années 2017 à 2021 n'ont pas permis d'identifier d'« invité fantôme » (convive externe fictif) sur les notes de frais de M. Olivier CHRISTIN. Par contre et d'une manière générale, le fait que les services de l'UniNE ne contrôlent pas spécifiquement la réalité des convives externes (mais contrôlent uniquement les convives internes) comporte en théorie une possibilité de comportement non réglementaire, un convive fictif n'étant possiblement pas identifié. L'allégation d'ArclInfo parlant d'un usage constituant à inventer des convives est au mieux excessive, au pire erronée. La possibilité théorique qu'un

convive externe fictif ne soit pas détecté par les services de l'UniNE ne suffit en tous les cas pas à parler d'usage, à savoir d'une pratique courante et répétée. Les contrôles des notes de frais de M. Olivier CHRISTIN n'ont pas permis d'identifier d'« invité fantôme ».

4.4 UTILISATION DU RELIQUAT BUDGÉTAIRE

Nous présentons successivement les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs et les conclusions de ces derniers.

4.4.1 ALLÉGATIONS DES MÉDIAS

L'article du journal ArcInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » fait état d'une utilisation discutable de l'enveloppe budgétaire de l'IH (« *Si vous ne dépensez pas l'entier de votre budget [...]* », « *[...] vous êtes incités à ajouter des dépenses afin de justifier votre enveloppe.* », « *Oui, nous annonçons plein de projets en fin d'année, afin d'utiliser le reliquat de budget.* »). Deux exemples sont cités, une publicité pour l'ouvrage « *L'Atlas Marianus* » et la promotion de l'ouvrage « *Défendre les libertés publiques* ». Notons que l'allégation de l'article d'ArcInfo concernant l'incitation à ajouter des dépenses afin de justifier l'enveloppe budgétaire n'est pas spécifique à l'UniNE, mais constituerait une « *pratique répandue dans le secteur public* ». La deuxième allégation indique une pratique largement répandue, à laquelle M. Olivier CHRISTIN semble recourir de manière plus intensive.

« *Si vous ne dépensez pas l'entier de votre budget, on vous le diminue l'année suivante. Dès lors, vous êtes incités à ajouter des dépenses afin de justifier votre enveloppe. C'est une pratique répandue dans le secteur public.* »

« *Oui, nous annonçons plein de projets en fin d'année, afin d'utiliser le reliquat de budget. Si nous ne le faisons pas, les enveloppes sont diminuées l'année d'après. Mais si certains d'entre nous le font de temps en temps, Olivier Christin sollicite constamment des crédits [...].* »

« *L'Atlas Marianus a déjà été subventionné par le Fonds national suisse. Or, Olivier Christin a utilisé un reliquat de budget pour financer une pub six ans plus tard. Quel est le sens de cet investissement, et en échange de quoi ?* »

« *En revanche, l'Institut d'histoire a financé une partie de sa promotion [de l'ouvrage « *Défendre les libertés publiques* »], Olivier Christin « piochant » dans le solde du budget 2021.* »

4.4.2 EXPOSÉ DES FAITS RETENUS

Règles budgétaires – Budget État pour l'ensemble de l'UniNE. Le Rectorat alloue une enveloppe budgétaire annuelle à chaque faculté et contrôle son respect de manière globale, au niveau de chaque faculté (PV n°3 – R4.10, PV n°3bis – R4.10, PV n°4 – R4.10, PV n°5 – R.10). Les compensations entre instituts sont admises ainsi que les compensations entre natures comptables, pour peu que l'on reste dans la même catégorie de dépenses (exemple : compensation possible entre BSM, PV n°3 – R4.10, PV n°4 – R4.10, DOC n°2.24.05.22.17). L'exécution du budget est contrôlée avec une règle articulée comme suit. Dans une fourchette de

dépenses située entre 95.0% et 102,5% des montants budgétés, l'exécution du budget est considérée conforme (PV n°3 – R4.10, DOC n°3.15.09.22.03). Par contre, une réduction du budget pour l'année x+1 intervient que si les dépenses de l'année x sont inférieures à 95.0% ou supérieures à 102.5% des montants budgétés (PV n°3 – R4.10)⁵. Il apparaît que les facultés exécutent correctement leur budget en ce sens que le mécanisme ci-avant n'a dans un passé récent pas été utilisé (PV n°3 – R4.10). Bien évidemment, des dispositions extraordinaires ont été prévues pour la période COVID (PV n°1 – R5.10, PV n°3 – R4.10), durant laquelle la diminution de certaines activités (déplacements, manifestations, rencontres, etc.) a complexifié le respect de la règle mentionnée ci-dessus. Pour tenir compte des dépenses effectives, le budget de l'année x+1 n'a en conséquence pas été adapté à la baisse.

Règles budgétaires – Budget État pour la FLSH et l'IH. Chaque faculté s'organise comme elle l'entend pour répartir l'enveloppe allouée par le Rectorat (PV n°3 – R4.10, PV n°5 – R4.10). Généralement, les facultés répartissent leur budget BSM au moyen de critères objectifs (nombre d'étudiants, etc.). La FLSH pratique différemment, comme le stipule le Règlement organique de la FLSH (DOC n°5.31.05.22.03). Chaque institut doit soumettre une demande de budget BSM annuel à l'aide d'un formulaire *ad hoc* (DOC n°2.24.05.22.17), le Décanat procédant à l'arbitrage entre les différents instituts. Chaque institut dispose alors de son budget avec pour principe une perméabilité entre les différentes chaires (PV n°2 – R5.2, PV n°3 – R4.10, PV n°4 – R4.10). La FLSH dispose de 27 centres de coût (DOC n°3.25.05.22.03), dont trois appartenant à l'IH, avec un centre de coût principal pour tout l'institut et deux centres de coûts pour des chaires spécifiques (PV n°3 – R4.10, PV n°5 – R4.10, PV n°5bis – R6.1a). Le budget BSM de l'IH se situe aux alentours de CHF 60'000.- avec quelques variations annuelles (budget BSM total 2021 : CHF 61'989.-), pour des charges totales avoisinant les CHF 2'000'000.- (DOC n°3.23.08.22.04).

Règles budgétaires – Fonds de tiers. Les fonds de tiers disposent de leurs propres règles, à l'image du FNS qui alloue les montants par projet (*cf. Règlement du Fonds national suisse relatif à l'octroi de subsides*). Il en est ainsi du montant de CHF 760'852.- accordé au Prof. Olivier CHRISTIN dans le cadre du projet FNS « *Républicanisme en Europe méridionale* », projet s'étendant sur une durée de 36 mois à compter du 1^{er} septembre 2019 (DOC n°3.25.05.22.06). La problématique de l'utilisation des reliquats budgétaires se pose donc ici avec une acuité nettement plus faible puisque les budgets sont pluriannuels.

Exécution du budget. À l'évidence, l'utilisation des montants BSM budgétés ne se fait pas de manière linéaire dans le temps, avec l'engagement d'un montant identique chaque mois. La tendance générale est plutôt celle d'un accroissement du volume des dépenses en fin d'année (PV n°3 – R4.10). M. Olivier CHRISTIN n'échappe pas à cette tendance puisque selon les contrôles effectués par les enquêteurs pour les années 2017 à 2021, 61.1% de ses dépenses an-

⁵ Les principes budgétaires (PV n°2 – R4.10, PV n°3 – R4.10, PV n°6 – R4.10, DOC n°2.24.05.22.17, DOC n°6.09.06.22.03, DOC n°23.08.22.02) sont :

1. **Suppression des BSM non utilisés.** Pour les centres de coûts qui ont dépensé moins que le montant budgété l'année t-1, le budget de l'année t est limité aux dépenses effectives en t.1.
2. **Suppression des dépassements budgétaires.** Pour les centres de coûts qui ont dépensé plus que le montant budgété l'année t-1 : le budget de l'année t est limité au montant budgété en t-1, moins le dépassement budgétaire enregistré l'année t-1.

Tolérance de 2.5%. Les principes 1 et 2 ne s'appliquent que si l'écart entre montant budgété et montant dépensé en t-1 est supérieur à 2.5% du montant budgété en t-1 (si ce n'est pas le cas, le montant budgété en t reste simplement égal à celui en t-1).

nelles interviennent entre les mois de septembre et décembre avec cependant de fortes variations selon les années (DOC n°20.14.09.22.01). Sur le fond, cette concentration relative des dépenses sur la dernière partie de l'année n'est pas problématique puisque les règles d'éligibilité des dépenses s'appliquent de manière identique tout au long de l'année. D'une manière générale, l'UniNE applique par ailleurs le principe d'un usage économe et efficace des moyens publics (DOC n°3.25.05.22.01), principe interprété de manière variable en fonction des personnes, notamment à l'intérieur de l'IH (PV n°4 – R4.10, PV n°5 – R6.1, PV n°6 – R4.10, DOC n°4.31.05.22.02, DOC n°4.31.05.22.04, DOC n°7.09.06.22.13), ce qui constitue une source de conflit. Il apparaît enfin que cette concentration de dépenses sur la dernière partie de l'année exerce une pression sur le SCF, en raison du volume de factures et de notes de frais à contrôler (PV n°3 – R4.10).

Reliquat budgétaire. La FLSH et ses instituts ont développé des pratiques permettant de piloter l'utilisation du budget, en particulier dans la dernière partie de l'année. La faculté fait un point de situation pour éviter un dépassement budgétaire (PV n°5 – R4.10, DOC n°2.24.05.22.17). Les professeurs sont par la suite informés du montant du budget restant, appelé reliquat budgétaire, et sont invités à adresser des propositions d'utilisation dudit reliquat (PV n°2 – R4.10, PV n°6 – R4.10, DOC n°2.24.05.22.17), qui se monte pour l'IH à environ CHF 10'000.- (PV n°6 – R4.10). Concrètement, le secrétariat de l'IH informe les membres de l'institut au cours du quatrième trimestre de l'existence d'un possible reliquat et réceptionne des propositions d'utilisation (PV n°2 – R4.10, PV n°3bis – R4.10, PV n°6 – R4.10), les décisions étant prises au niveau de l'institut. Il importe ici de préciser que les dépenses informatiques et de mobiliers sont gérées de manière centralisée (PV n°1 – R5.10, PV n°3 – R4.10), et ne sont donc pas déléguée aux instituts. Cette disposition a été mise en place afin d'éviter une utilisation indue du reliquat budgétaire.

« L'Atlas Marianus » – Positionnement de l'ouvrage, caractéristiques. Mme Naïma GHERMANI et MM. Olivier CHRISTIN, Fabrice FLÜCKIGER et BALZAMO Nicolas ont publié le 15 juillet 2015 aux Editions Alphil de Neuchâtel un ouvrage intitulé « *L'Atlas Marianus de Wilhelm Gup-penberg : Edition et traduction* ». Il s'agit d'un ouvrage très pointu destiné à un public de spécialistes, un ouvrage de référence destiné à devenir un classique dans son domaine (PV n°2 – R4.10, PV n°2bis – R18, PV n°7 – R4.10). Il a fait l'objet d'une recension publiée par la revue d'histoire européenne « *Annales* » (DOC n°2.10.08.22.08) et a été présenté dans plusieurs institutions comme l'EHESS, Harvard, le Colegio de México (PV n°2bis – R18).

« L'Atlas Marianus » – Tirage et ventes. Selon les indications fournies par la maison d'édition le tirage dudit ouvrage est de 500 exemplaires, sans droits d'auteur sur les 400 premiers exemplaires (PV n°17, DOC n°17.24.08.22.03). Le décompte des ventes 2021, daté du 8 février 2022, indique un total des ventes en 2021 de 14 unités et un total des ventes depuis la parution de 167 unités (dont 102 unités par le distributeur en France) pour un total d'exemplaires diffusés de 246 unités (DOC n°17.24.08.22.02). Les ouvrages diffusés correspondent aux ventes et aux dons (dons aux auteurs, envois aux médias, envois aux revues scientifiques pour compte-rendu, envois à des prescripteurs, etc.). Pour les dernières années, les ventes s'élèvent à 9 exemplaires (2019), 8 exemplaires (2020), 14 exemplaires (2021) et 5 exemplaires (2022, état au 24 août 2022) (PV n°17). Le prix de vente public est fixé à CHF 49.- ou EUR 39.-.

« L'Atlas Marianus » – Publicité dans la revue « L'Histoire ». L'ouvrage a notamment reçu de l'UniNE une aide à la publication d'un montant de CHF 3'000.- (DOC n°3.25.05.22.14a) et du Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA) à Lyon, une participation à l'édition de EUR 1'000.- (DOC n°3.25.05.22.14b). M. Olivier CHRISTIN a proposé dans la dernière

partie de l'année 2020 l'achat d'une publicité pour l'ouvrage « *L'Atlas Marianus de Wilhelm Guppemberg* » dans la revue « *L'Histoire* » (PV n°2 – R4.10, PV n°4 – R4.11, PV n°7 – R4.10, DOC n°4.31.05.22.01). La revue « *L'Histoire* » est une revue destinée à un public de chercheurs, d'enseignants et d'étudiants (PV n°7 – R4.10). Selon la facture du 17 décembre 2020, le prix de cette publicité s'élève à EUR 10'000.-, réduit à EUR 5'300.- en raison d'une remise exceptionnelle de -47.0% (DOC n°3.25.05.22.14c). Ce montant est important eu égard au budget BSM total de l'institut qui se monte à environ CHF 60'000.- (PV n°4 – R4.11, PV n°7 – R4.10, DOC n°3.23.08.22.04). La facture a été validée par la direction de l'IH ainsi que par le SCF (PV n°2 – R4.10, PV n°4 – R4.11). Ladite facture a cependant posé des questions au niveau de l'institut et de sa direction (PV n°4 – R4.11, PV n°7 – R4.10).

Défendre les libertés publiques. Les éléments relatifs à la dépense de CHF 3'500 pour la promotion de l'ouvrage « *Défendre les libertés publiques* », paru en novembre 2021 aux PUF, ont déjà été discutés au chapitre 2.3.2 (DOC n°2.09.06.22.01, DOC n°6.09.06.22.02). Les recherches effectuées par les enquêteurs ainsi que par le SCF n'ont pas permis d'identifier cette dépense (DOC n°3.15.09.22.02). Les enquêteurs disposent cependant d'un message électronique datant du 4 novembre 2021 émanant du SCF et confirmant l'éligibilité de cette dépense (DOC n°2.09.06.22.01, DOC n°6.09.06.22.02).

4.4.3 CONCLUSION

Considérant la réglementation et les pratiques budgétaires de l'UniNE, ceci pour le budget « *Etat* » (les fonds de tiers n'étant pas annualisés, la problématique de l'utilisation des reliquats budgétaires est nettement moins prégnante), il apparaît qu'une incitation à exécuter l'entier du budget existe, puisqu'une sanction est prévue en cas d'exécution insuffisante ou de dépassement du budget alloué. Dans les faits, on constate une certaine concentration des dépenses dans la dernière partie de l'année, ce qui conforte cette appréciation. Il apparaît également que les instituts ont intégré les règles budgétaires puisque le mécanisme de sanction ci-avant n'a pas été actionné dans un passé récent.

Cependant, cette incitation est contrebalancée par la marge de manœuvre laissée aux instituts dans l'exécution de leur budget (pas de conséquences en cas d'exécution entre 95.0% et 102,5% des montants budgétés), par le fait que toutes les dépenses sont soumises aux contrôles standards en termes d'éligibilité, par le fait que certaines dépenses BSM sont gérées de manière centralisée (dépenses informatiques et de mobilier). Enfin, la concentration des dépenses sur la dernière partie de l'année peut, outre un possible gaspillage, également trouver sa source dans une certaine aversion administrative (soumission tardive des notes de frais, etc.), ou encore dans une prudence commandant de retarder les dépenses pour être sûr de ne pas dépasser le budget.

En tous les cas, l'assertion de l'article d'ArclInfo portant sur l'ajout des dépenses afin de justifier une enveloppe budgétaire est trop générale et excessive lorsque l'on considère le cas spécifique de l'UniNE. Quant à l'assertion portant sur l'annonce de « *plein de projet en fin d'année* » et sur la diminution des enveloppes l'année suivante, elle est totalement excessive.

M. Olivier CHRISTIN est, de l'avis général, une personne utilisant les crédits à sa disposition. Il est cependant clair que les dépenses qu'il propose sont soumises comme toutes les autres dépenses au processus de validation de l'UniNE. Un point spécifique pose cependant question, non pas du point de vue de l'éligibilité de la dépense, mais du point de vue de son opportunité. Il s'agit de la publicité dans la revue « *L'Histoire* » de l'ouvrage « *L'Atlas Marianus de Wilhelm*

Guppemberg : Edition et traduction ». Cette dépense a été acceptée par l'IH et validée par le SCF. Par contre, il est tout à fait légitime de questionner l'opportunité de cette publicité pour les raisons suivantes :

1. **Positionnement de la revue « *L'Histoire* »** : « *L'Atlas Marianus* » est un ouvrage érudit destiné à un public très spécialisé alors que la revue « *L'Histoire* » cible un public plus large (enseignants de lycée, étudiants, etc.).
2. **Montant de la dépense** : d'un prix initial de EUR 10'000.-, le montant de la dépense est certes réduit à EUR 5'300.-. Ce montant demeure très important eu égard au prix de l'ouvrage et excessif compte tenu de la pratique du domaine, en tous les cas selon l'éditeur.
3. **Temporalité** : certes « *L'Atlas Marianus* » est un ouvrage de référence, peu sujet au risque d'obsolescence. Il n'en demeure pas moins qu'une publicité six ans après la date de parution, et après des chiffres de ventes avoisinants les dix unités par année entre 2019 et 2021, apparaît tardive et plutôt incongrue.

Les faits ont par ailleurs prouvé le caractère inopportun de cette publicité puisque les ventes pour l'année 2022 s'élèvent à 5 exemplaires (état au 24 août 2022). En ce sens, le questionnement d'ArcInfo quant au sens de cet « *investissement* » est légitime. Par contre aucun élément rassemblé par les enquêteurs ne permet de mettre en évidence une éventuelle contre-prestation. La facture de ladite publicité étant datée du 17 décembre 2020, il apparaît légitime de conclure pour ce cas à une utilisation certes règlementaire, mais aussi inopportune du reliquat budgétaire disponible à cette date. Pour ce point, l'allégation d'ArcInfo peut être considérée pour partie conforme à la réalité.

La situation pour l'ouvrage « *Défendre les libertés publiques* » n'est pas comparable à celle de « *L'Atlas Marianus* ». Une éventuelle aide à la parution aurait possiblement été financée par les fonds de tiers, pour lesquels la problématique des reliquats se pose avec moins d'acuité puisque les fonds ne sont pas attribués sur une base annuelle. Les recherches effectuées n'ont pas permis d'identifier de paiement effectué dans ce cadre-là. L'assertion de l'article d'ArcInfo est donc non-vérifiée quant à la réalité du soutien de promotion de l'ouvrage, et conséquemment erronée lorsque l'article affirme que M. Olivier CHRISTIN « *pioche* » dans le solde du budget 2021.

5 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

OBJECTIF. Le dernier chapitre a pour objectif d'exposer les allégations des médias, les faits retenus par les enquêteurs ainsi que les conclusions de ces derniers concernant (1) le système de contrôle interne de l'UniNE.

5.1 ALLÉGATIONS DES MÉDIAS

L'article du journal ArcInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » s'interroge quant à l'efficacité des contrôles effectués par l'UniNE dans le processus de paiement des factures (« [...] avec une facilité qui interroge sur la rigueur du contrôle du système financier de l'Unine. »). Comme l'illustrent les citations ci-dessous, l'article laisse supposer un manque de rigueur, voire une absence de contrôle des factures et notes de frais produites par les collaborateurs de l'UniNE (« [...] L'Université ne procède à aucun contrôle »).

« *« Olivier Christin est peut-être le plus visible dans les pratiques dénoncées ici. Mais il n'est pas seul. L'Université ne procède à aucun contrôle » dénonce d'emblée un collaborateur de l'Unine. »*

« *Certaines factures sont antidatées, d'autres voient leur libellé être changé, avec une facilité qui interroge sur la rigueur du contrôle du système financier de l'Unine. »*

« *[...] les pratiques comptables interrogent sur les méthodes de vérification de la comptabilité à l'Unine. »*

5.2 EXPOSÉ DES FAITS RETENUS

Philosophie générale. En préambule, il convient de souligner qu'une institution telle que l'UniNE a davantage à privilégier un climat et des relations de travail basés sur la confiance (PV n°1 – R6.1). L'immense majorité des cadres et collaborateurs de l'institution ont en effet un comportement tout à fait correct (PV n°5 – R5.2). Par ailleurs, les risques, notamment financiers, sont relativement modestes dans une institution académique telle que l'UniNE, ceci en comparaison d'autres organisations, telles que les banques et autres institutions financières ou encore les maisons de jeux. En ce sens, le système de contrôle interne doit rester raisonnable, pragmatique et agile. Il importe d'éviter de créer un faux sentiment de sécurité et un risque de paralysie de l'institution en instaurant des contrôles trop rigides, lourds et tatillonnés (PV n°5 – R5.2, PV n°15 – R5.2).

Documents de base. Le système de contrôle interne en général et le traitement des factures et des notes de frais en particulier s'appuient sur différents documents règlementaires propres d'une part à l'université pour l'utilisation du budget « *Etat* » ou spécifiques aux pourvoyeurs de fonds pour les Fonds de tiers (PV n°3 – R5.1, PV n°10 – R5.1). Le Guide pratique de gestion des dépenses financées par le budget de l'État de Neuchâtel constitue le principal document règlementaire pour l'utilisation du budget « *Etat* » (DOC n°1.20.05.22.08, DOC

n°2.24.05.22.09, DOC n°3.25.05.22.01). Il est toutefois important de préciser qu'il n'a pas été soumis à l'approbation formelle du Rectorat (PV n°3 – R5.3). Ce document prescrit notamment au titre des principes généraux de gestion « *l'usage économe et efficace des moyens publics* » (chapitre 2. Généralité). Il stipule également que « *l'ordonnatrice de la dépense ne peut en être le-la bénéficiaire* » (chapitre 2.1. Transmission du document original) et que toute dépense doit être justifiée par un document original et signée par la ou les personnes responsables du centre de coûts concerné. Il existe également un Règlement concernant les fonds de tiers de l'Université (DOC n°1.20.05.22.09, DOC n°3.25.05.22.02).

Le Règlement concernant les pouvoirs de représentation de l'Université de Neuchâtel (règlement sur les signatures) définit les pouvoirs de représentations des collaborateurs de l'UniNE « *lorsque, dans le cadre de leurs fonctions, ils passent une commande, concluent un contrat ou un accord au nom et pour le compte de l'institution* » (DOC n°1.20.05.22.09, DOC n°3.25.05.22.11). Le règlement indique que toutes dépenses supérieures à CHF 10'000.- nécessitent une signature collective à deux (art. 9 al.1, PV n°1 – R6.1, PV n°3 – R5.1). La seconde signature est en principe celle du supérieur hiérarchique (art. 5 al. 1 et 2). Une dépense inférieure nécessite uniquement une signature individuelle (art. 9 al.1, PV n°1 – R6.1, PV n°3 – R5.1). Ce règlement s'applique uniquement à l'utilisation du budget État (PV n°1 – R6.1, PV n°3 – R5.1). Enfin, le registre des droits de signature indique les personnes habilitées à signer pour chaque centre de coûts avec pour chacune d'elle un spécimen de signature (PV n°3 – R5.1).

Le Guide pratique de gestion des dépenses financées par le budget de l'État de Neuchâtel indique au titre des remboursements de frais d'hôtel et de restaurant des montants forfaitaires en cas d'absence de justificatif. À l'évidence, les cadres et collaborateurs de l'UniNE se sont adaptés à cette règle. Ils produisent des justificatifs si le montant est supérieur au forfait. Dans le cas inverse, ils demandent le montant forfaitaire. Il serait envisageable d'adapter le forfait au coût de la vie du pays où le repas à lieu.

Processus de validation d'une facture ou note de frais. Les factures et notes de frais sont établies par le bénéficiaire (DOC n°20.25.08.22.05), contrôlées au niveau de chaque centre de coûts et munies d'un timbre d'imputation (DOC n°20.25.08.22.04) complété avec les informations idoines (montants, nature comptable, centre de coûts, signature de la personne qui autorise, etc.), puis transmises au SCF pour paiement (PV n°1 - R6.1, PV n°3 – R5.1, PV n°5 – R5.2, PV n°6 – R4.1, DOC n°25.08.22.04). Le contrôle matériel est effectué par l'ordonnateur de la dépense (PV n°2 – R5.1, PV n°6bis – R5.1). Les factures peuvent être validées par l'ordonnateur de la dépense, par exemple un professeur, ou par une autre personne habilitée, par exemple la secrétaire de l'institut (*cf. Registre des droits de signature*). Pour les notes de frais et en vertu du principe général qui veut que l'ordonnateur d'une dépense ne peut en être le bénéficiaire, la validation doit être réalisée par une tierce personne, par exemple un collègue du professeur ou autre personne habilitée, par exemple la secrétaire (PV n°5 -R5.1, PV n°3 – R5.1 et R5.3, PV n°1 – R5.1, PV n°6 – R5.1, DOC n°3.25.05.22.05c, DOC n°3.13.09.22.01). Dans ce processus, la secrétaire d'institut joue un rôle central, comme stipulé dans le cahier des charges pour le poste de « *Collaborateur/trice administratif/tive* » au point 7.1.2 « *Gestion du budget de l'IH (établissement de notes de frais, contrôles des factures et préparation pour envoi à la comptabilité, suivi des comptes, aide à l'établissement du budget, etc.)* » (DOC n°6.09.06.22.01).

Contrôle effectué par les services centraux. Le SCF, à réception de la facture ou de la note de frais, procède à un contrôle formel selon les différents points spécifiés dans une fiche de description de contrôle – visa, nature comptable, période comptable, justificatifs, etc. (PV n°3 – R5.1, PV n°10 – R5.1, DOC n°3.25.05.22.10, DOC n°3.25.05.22.13). Un inventaire détaillant tout le processus de contrôle est par ailleurs disponible dans le document « *Matrice des processus du système de contrôle interne* » (DOC n°3.25.05.22.13). Il est important de souligner que ces contrôles sont effectués de manière indépendante par deux personnes avant chaque paiement. Par ailleurs, une vérification *ex post* de 4.0% des factures payées est également effectuée sur une base annuelle (PV n°3 – R5.1). Les notes de frais concernant les repas nécessitent un contrôle supplémentaire puisque ces derniers ne sont remboursés qu'à la condition qu'un convive externe participe au repas (DOC n°3.25.05.22.01). Pour contrôler ce point, le SCF se base sur le formulaire *ad hoc* (DOC n°20.25.08.22.06), et contrôle que les personnes indiquées comme interne à l'UniNE le sont réellement.

Efficacité du système de contrôle. Les enquêteurs ont procédé à divers contrôles au niveau des factures et des notes de frais établies par l'IH de l'UniNE. Ces contrôles ont permis d'attester du travail effectué par le SCF. Une note de frais auditée, concernant un fonds de tiers, pose cependant problème (DOC n°3.24.08.22.01). Cette note de frais comporte un justificatif pour cinq nuits d'hôtel du 13 au 18 juin 2021. Elle concerne l'hébergement de [REDACTED] durant l'école d'été d'Ascona. Ce justificatif, d'un montant de CHF 1'595.50, est libellé au nom de [REDACTED] et mentionne deux personnes. Après vérification, les deux personnes concernées sont [REDACTED] [REDACTED] justifie la présence de [REDACTED] par le fait [REDACTED] pas de solution de garde pour son enfant et que cette présence a été acceptée par M. Olivier CHRISTIN (PV NEbis – R6.1).

5.3 CONCLUSIONS

A la lumière des éléments ci-dessus, il apparaît totalement contraire à la vérité d'affirmer, comme le fait un témoignage relaté dans l'article d'ArclInfo, que « *l'Université ne procède à aucun contrôle* ». L'UniNE dispose d'un système de contrôle interne avec différents règlements cadrant le remboursement des factures et des notes de frais liées au fonctionnement des centres de coûts. Il s'agit des règlements suivants : Guide pratique de gestion des dépenses financées par le budget de l'État de Neuchâtel, Règlement concernant les fonds de tiers de l'Université, Règlement concernant les pouvoirs de représentation de l'Université de Neuchâtel (règlement sur les signatures), Registre des droits de signature, Règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides du FNS. En outre, l'UniNE est soumis à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et ses comptes sont audités annuellement par le Contrôle cantonal des finances. Les enquêteurs peuvent attester du fait que les contrôles sont réalisés de manière rigoureuse, notamment via l'utilisation d'une fiche de description de contrôle. Chaque facture est contrôlée de manière indépendante par deux personnes avant paiement avec en plus un contrôle *ex post* de 4.0% des factures sur une base annuelle. S'il est par principe légitime de questionner, comme le fait l'article d'ArclInfo, la rigueur du contrôle du système financier et les méthodes de vérification de la comptabilité d'une entité telle que l'UniNE, les investigations réalisées permettent d'exclure la présence de dysfonctionnements ou de failles importants. En termes réglementaires, quelques ajustements pourraient être envisagés, à l'exemple de l'adaptation des forfaits d'hôtel et de repas au coût de la vie du pays considéré.

Cependant, la note de frais relative à l'université d'été d'Ascona montre qu'un potentiel d'amélioration existe au niveau de la validation des factures et notes de frais. Formellement, le processus de validation de cette note de frais, et en particulier du justificatif de la note d'hôtel, est correct. Le principe d'un « *usage économe et efficace des moyens publics* » (citation du Guide pratique de gestion des dépenses financées par le Budget de l'État de Neuchâtel, p.2) aurait cependant dû conduire pour le moins à un questionnement de cette note de frais et de sa justification, et plus vraisemblablement au refus partiel de son paiement. ■■■■■
■■■■■ réellement besoin d'être ■■■■■ à cette université ? La seule solution pour garder son enfant était-elle de voir ■■■■■ l'accompagner à ladite université ? ■■■■■ pas simplement pu garder l'enfant à son domicile ? Le prix de la chambre était-il raisonnable ? etc. Il conviendrait donc d'utiliser ce cas d'espèce pour identifier les potentielles faiblesses du processus de validation des factures et notes de frais en s'intéressant en particulier au rôle de ■■■■■ (ascendant du corps professoral, déresponsabilisation), à la manière dont le contrôle matériel est effectué (principe des quatre yeux) et ainsi qu'à la répartition des responsabilités au sein d'un institut (droit de regard de la direction d'institut sur les factures et notes de frais).

Il importe cependant de conserver à l'esprit qu'une institution telle que l'UniNE ne peut fonctionner efficacement qu'en travaillant sur un principe de confiance envers ses cadres et collaborateurs. En ce sens, le système de contrôle interne doit rester raisonnable, pragmatique et agile. Il importe d'éviter de créer un faux sentiment de sécurité et de « *paralyser* » l'institution en instaurant des contrôles trop rigides, lourds et tatillonnés.

6 CONCLUSION

L'article du journal ArcInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » porte plusieurs accusations à l'encontre de M. Olivier CHRISTIN, de l'IH, de la FLSH et de l'UniNE dans son ensemble. Les faits allégués sont graves puisque susceptibles, pour certains d'entre eux et s'ils sont avérés, de constituer des infractions aussi lourdes qu'un faux dans les titres. En substance, les allégations peuvent être résumées comme suit :

1. **Centre européen des études républicaines.** L'article questionne la régularité de la fondation du Cedre, un centre de recherches aux activités jugées faméliques, que l'article prétend porté à bout de bras par des financements suisses et utilisé notamment pour relancer la carrière politique d'une ancienne ministre française Mme Najat VALLAUD-BELKACEM.
2. **Emploi de M. Vincent PEILLON.** L'article critique l'engagement de M. Vincent PEILLON, présenté comme un ami de M. Olivier CHRISTIN, à l'UniNE et met en doute la réalité du travail fourni et la présence physique dans les locaux de l'université, suggérant ainsi un possible emploi « *fictif* ».
3. **Facturation et pratiques budgétaires.** L'article affirme que M. Olivier CHRISTIN utilise son budget de manière non conforme, notamment via la production de factures anti-datées ou comportant des libellés arrangés ou encore de justificatifs falsifiés. Il prétend également qu'une partie du budget est gaspillée en fin d'année pour éviter d'avoir un reliquat trop important.
4. **Système de contrôle interne.** Enfin, l'article s'interroge quant aux méthodes de vérification utilisées dans le processus de paiement des factures de l'UniNE, laissant ainsi supposer un manque de rigueur au niveau des contrôles financiers réalisés par l'université.

L'article n'apporte cependant que peu d'éléments concrets permettant d'attester de la réalité de ces accusations. Les propos sous-tendant lesdites accusations sont rapportés sous le sceau de l'anonymat (« [...] confirme un membre de l'Université, sous le sceau de l'anonymat », « [...] s'interroge un collaborateur. », « [...] commente un témoin. », « [...] comme nous le confirment, tant des membres de l'administration que des collaborateurs [...] »). Il est par ailleurs plusieurs fois fait mention de documents consultés (« Dans plusieurs documents que nous avons consultés [...] », « [...] dans un échange que nous avons consulté. »), laissant supposer que les auteurs de l'article ne sont pas en possession desdits documents.

Comme il est d'usage dans ce genre de situation, le Rectorat de l'UniNE a commandité une enquête préliminaire permettant de vérifier les allégations et, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires. Cette enquête a été confiée à une entité externe à l'université, le bureau Compas Management Services, pour en garantir l'impartialité.

Les auditions, investigations et recherches⁶ menées par les enquêteurs permettent d'arriver aux conclusions suivantes quant aux faits évoqués dans l'article du journal ArcInfo du 3 mai 2022 intitulé « *Neuchâtel : le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse* » :

⁶ Il s'agit au total de 27 séances d'audition menées, 99 factures et notes de frais analysées et 149 documents récoltés et utilisés dans le cadre de l'établissement du présent rapport.

- 1. Centre européen des études républicaines.** Le Cedre, fondé en novembre 2016, ne s'est pas développé conformément à la volonté de ses fondateurs, en raison de l'arrêt brutal de son financement par l'État français. Ses activités sont restées modestes, avec l'animation et la participation à diverses manifestations notamment. L'accord de coopération le liant à l'UniNE a été signé de manière régulière par les instances idoines (Directeur IH, Doyen FLSH, Recteur UniNE) et ceci pour une durée correspondante au financement français initial du Cedre attendu de 5 ans. Ledit accord n'implique aucune obligation financière. Il est donc faux de prétendre que des « *fonds suisses* » ont permis de maintenir le Cedre en vie. Il est évident qu'aucune facture adressée au Cedre n'a été payée par l'UniNE. Quelques manifestations communes, impliquant d'autres partenaires que l'UniNE, ont effectivement fait l'objet de financement, mais pour des montants modestes. Le colloque « *Nouveaux dissidents, nouveaux résistants* » a ainsi bénéficié d'un soutien financier de CHF 6'971.-. Compte tenu de ce montant, il aurait été souhaitable de signer une convention de promotion/publication permettant à l'UniNE d'apparaître au titre des soutiens, à la page des remerciements de l'ouvrage « *Défendre les libertés publiques* ». Ce colloque ayant été organisé à Paris, plus d'une année avant les élections régionales françaises et ne portant pas sur des thématiques régionales, il apparaît très excessif, voire tout simplement faux, de présenter cette manifestation comme taillée sur mesure pour Mme Najat VALLAUD-BELKACEM.
- 2. Emploi de M. Vincent PEILLON.** Il est exact que M. Vincent PEILLON a été engagé le 5 décembre 2014 en qualité de « *Professeur associé* ». La réalité du travail fourni et la présence dans les locaux de l'université sont attestées par plusieurs témoins et documents. Il est également exact que M. Vincent PEILLON a été engagé le 3 mars 2021 en qualité de « *Collaborateur scientifique* » dans le cadre du projet FNS « *Le républicanisme en Europe méridionale fin XVIIIe-début XIXe siècle (espaces italophones, franco-phones et hispanophones) : Transferts, réseaux, enjeux, concepts* ». À nouveau, la réalité du travail effectué ne fait pas de doute, car attestée par plusieurs témoignages et documents, notamment l'édition scientifique de six textes portant sur le Républicanisme français. La suspicion d'emploi « *fictif* » peut donc être écartée. Par contre, il est avéré que M. Vincent PEILLON a été peu présent dans les locaux, le travail d'édition ne nécessitant pas de présence physique à l'université, ceci d'autant plus en période COVID.
- 3. Facturation et pratiques budgétaires.** Les contrôles effectués par les enquêteurs et ceux réalisés par le SCF n'ont pas permis d'identifier des factures antidatées. Aucune facture antidatée n'a par ailleurs été produite par les personnes auditionnées. De plus, le fait que l'UniNE pratique le principe d'échéance relativise l'importance de la date de la facture. Quant aux libellés, les échanges documentés par les enquêteurs laissent à penser qu'il s'agit d'indications destinées à faire correspondre les factures à la nomenclature comptable, et non à tromper le service comptable de l'UniNE.

Les enquêteurs disposent effectivement d'échanges de messages électroniques où il est fait mention de faire des faux. Il apparaît cependant, selon toute vraisemblance, qu'il s'agit d'échanges « *au second degré* ». Sinon, comment expliquer par exemple la proposition d'indiquer comme convives externes « *Winnie l'Ourson* » ou encore « *M. Pierre LAMBERT* », dirigeant trotskiste décédé en 2008, à un repas ayant lieu en 2018. Enfin, l'ensemble de l'échange concerne une facture produite à l'ENS et non l'UniNE. Quant à l'utilisation du reliquat budgétaire en fin d'année, l'assertion générale de l'article portant sur une utilisation abusive apparaît clairement excessive, les dépenses correspondantes étant soumises aux contrôles usuels, certaines dépenses BSM étant

par ailleurs gérées de manière centralisée. L'article d'ArclInfo détaille l'exemple de l'ouvrage « *L'Atlas Marianus de Wilhelm Guppemberg : Edition et traduction* ». Bien que la dépense, d'un montant de EUR 5'300.-, portant sur une publicité pour cet ouvrage dans la revue « *L'Histoire* » a été validée par les instances idoines, il apparaît légitime de se questionner quant à son opportunité. Ceci en raison du positionnement plutôt généraliste de la revue, du montant important de la dépense ainsi que de l'aspect tardif de la publicité, six ans après la parution de l'ouvrage. Enfin, l'utilité de cette publicité est également questionnable en termes d'efficacité puisque seuls cinq exemplaires ont été vendus en 2022 (état au 24 août 2022).

4. **Système de contrôle interne.** Quant aux interrogations de l'article d'ArclInfo portant sur les méthodes de vérification utilisées dans le processus de paiement des factures de l'UniNE. Il apparaît totalement contraire à la vérité d'affirmer que « *l'Université ne procède à aucun contrôle* ». Elle dispose d'un système de contrôle interne et de différents règlements cadrant le remboursement de factures et notes de frais. Le SCF utilise par ailleurs une fiche de description de contrôle, chaque document étant contrôlé de manière indépendante par deux personnes avant paiement. Un contrôle *ex post* de 4.0% des factures sur une base annuelle est par ailleurs réalisé. Cependant, les vérifications effectuées par les enquêteurs ont permis de mettre en évidence une note de frais de CHF 1'908.50, relative à l'organisation de l'université d'été à Ascona en juin 2021, ne correspondant pas au principe d'un « *usage économe et efficace des moyens publics* » (citation du Guide pratique de gestion des dépenses financées par le Budget de l'État de Neuchâtel, p.2). Les enquêteurs suggèrent d'utiliser ce cas d'espèce pour tester le système de contrôle interne et apporter les améliorations nécessaires. Notons par ailleurs que ce cas de figure n'est pas mentionné dans l'article d'ArclInfo.

Outre les éléments ci-dessus, les auditions réalisées par les enquêteurs ont permis de mettre en évidence l'atmosphère tendue régnant au sein de l'IH et les relations interpersonnelles difficiles entre plusieurs personnes y travaillant ou y ayant travaillé. Cette situation n'est vraisemblablement pas sans liens avec la publication de l'article d'ArclInfo et les allégations qu'il contient. Des mesures susceptibles de rétablir un fonctionnement normal de l'IH ont été prises, mesures pouvant être utilement complétées par les éléments du présent rapport.

7 ANNEXE

Figure 7-1 : Article d'ArcInfo du 3 mai 2022

Arcinfo 3.5.2022

Neuchâtel: le prof d'Uni, ses amis socialistes et l'argent suisse

Des fonds de l'Université de Neuchâtel ont permis de financer des manifestations d'un centre de recherche proche de réseaux socialistes français. Ces flux financiers, de même que la production de factures douteuses, choquent au sein de l'Université, selon une enquête menée par «ArcInfo» et le média d'enquêtes français «Mediapart». [Neuchâtel \(Canton\)Enquête](#)

[Anabelle Bourquin](#), [Antton Rouget](#)

03 mai 2022, 05:30



Olivier Christin réfute les accusations portées contre lui.

Photo: archives David Marchon

Comment «ArcInfo» et «Mediapart» ont collaboré

L'information a d'abord circulé en France: l'ancien ministre de l'Education nationale Vincent Peillon serait à nouveau dans les murs de l'Université de Neuchâtel, mais personne ne le sait. Pourquoi? Nous sommes à la fin de l'été 2021, un journaliste de «Mediapart», l'un des principaux médias français dédiés à l'enquête, contacte ses homologues d'«ArcInfo». Au terme de plusieurs mois de travail, entre Neuchâtel et Paris, nous vous proposons cette enquête commune.

Convaincre les témoins de parler a pris beaucoup de temps. Dans le milieu académique, la peur de perdre son poste ou de voir sa carrière brisée a souvent muré les gens dans le silence. Ou les a incités à conserver l'anonymat. L'Université a répondu à nos questions, parfois sur le ton de la mise en garde. Quant au principal concerné, Olivier Christin, il a fini par accepter de s'expliquer après plusieurs semaines de mutisme.

Si les Suisses sont généreux, pourquoi ne pas les faire payer? Professeur d'histoire moderne à l'Université de Neuchâtel (Unine), le Lyonnais Olivier Christin semble

avoir flairé le bon filon. Cet éminent universitaire, proche de têtes pensantes du Parti socialiste français, utilise de l'argent suisse pour financer des activités en France, selon une enquête menée par «ArcInfo» et «Mediapart».

«Olivier Christin est peut-être le plus visible dans les pratiques dénoncées ici. Mais il n'est pas le seul. L'Université ne procède à aucun contrôle», dénonce d'emblée un collaborateur de l'Unine.

Nous nous étonnons de tout cet argent qui part en France

UN MEMBRE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Les fonds suisses ont notamment permis à Olivier Christin de maintenir en vie son Centre d'études sur le républicanisme (Cedre), à Paris. Mais ce mélange des genres met mal à l'aise bon nombre de ses collègues: «Nous nous étonnons de tout cet argent qui part en France», confirme un membre de l'Université, sous le sceau de l'anonymat

L'historien de renom n'hésite pas non plus à jouer avec les budgets, et à solliciter la modification de factures, pour les faire rembourser par l'Université de Neuchâtel, selon des documents et des témoignages recueillis par «ArcInfo» et «Mediapart». Certaines factures sont antidatées, d'autres voient leur libellé être changé, avec une facilité qui interroge sur la rigueur du contrôle du système financier de l'Unine.

Olivier Christin conteste toute irrégularité. «Toutes les dépenses ont été faites dans le respect de la comptabilité de l'Unine. (...) Il est d'autant plus impossible de fabriquer des faux que les demandes de financement sont faites en amont, avant même le début de l'exercice budgétaire», rétorque le professeur.

Il est d'autant plus impossible de fabriquer des faux que les demandes de financement sont faites en amont.

OLIVIER CHRISTIN, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Nous enquêtons, le Cedre meurt soudainement

À Neuchâtel, les questionnements portent notamment sur la porosité entre certains financements de l'université et le Centre de recherche sur le républicanisme, le Cedre, qui conservait une activité moribonde jusqu'à fin avril. Celui-ci vient en effet d'annoncer sa fermeture sur Twitter, le 23 avril dernier, au moment où nous enquêtons sur son fonctionnement.

A Paris, les locaux étaient déserts depuis longtemps. Personne ne répondait aux deux numéros de téléphone figurant sur le site web, malgré nos sollicitations durant plusieurs semaines, entre février et mars derniers. «Monsieur Christin n'est plus enregistré dans notre annuaire», nous avait répondu le secrétariat du campus censé héberger le centre de recherche. «Aucun nom rattaché au Cedre n'apparaît dans le système.»

Le centre a été créé en 2016, sous l'égide de l'ancien président français François Hollande, de la ministre de l'Education alors en place, Najat Vallaud-Belkacem, et de son prédécesseur, Vincent Peillon. Tous socialistes. L'affaire est gérée en vase clos.

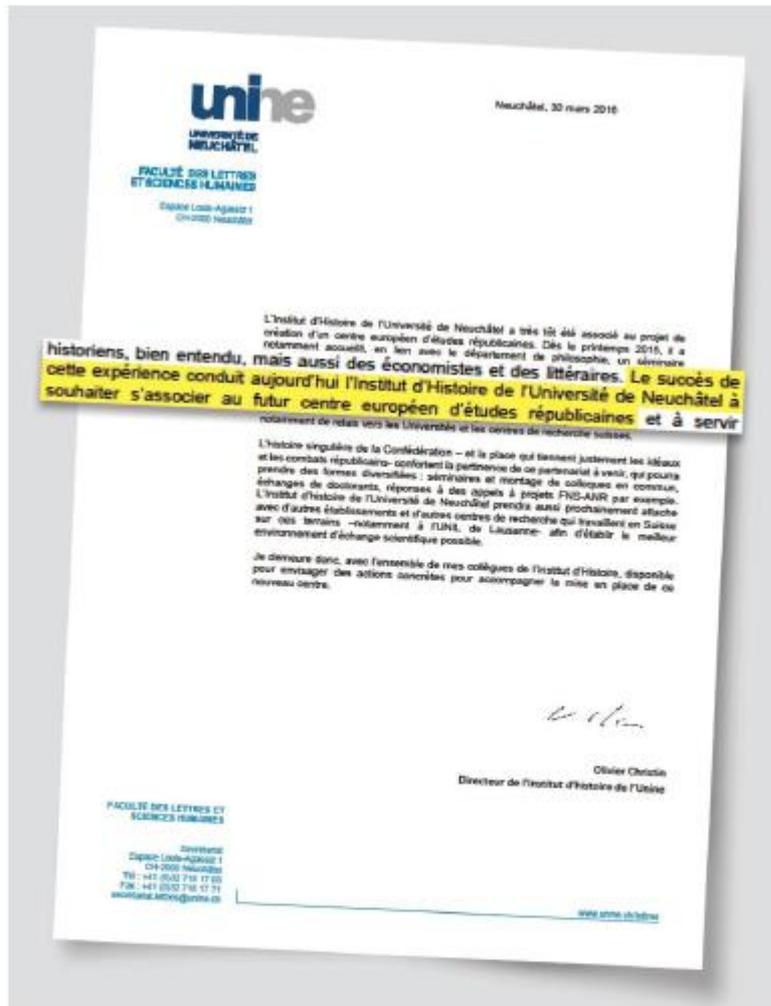


Vincent Peillon, ex-ministre français de l'éducation nationale, estime que le Cedre a été sacrifié. Photo: archives Lucas Vuitel

Vincent Peillon est en effet un ami de jeunesse d'Olivier Christin, que ce dernier fera engager à l'Université de Neuchâtel en 2014, comme professeur associé, puis en avril 2021 dans le cadre d'un projet de recherche.

[EN SAVOIR PLUS: Vincent Peillon épinglé](#)

Pour promouvoir la création du Cedre auprès de l'Élysée, Olivier Christin produit à François Hollande plusieurs lettres d'intention d'universités européennes. Or, celle de l'Université de Neuchâtel – qui se dit «prête à accompagner la mise en place d'un nouveau centre» – est signée de sa propre main. Olivier Christin est alors directeur de l'Institut d'histoire. Le nouveau centre touchera au final 150 000 euros de subventions du ministère français de l'Education nationale.



La lettre d'intention servant à soutenir la création du Cedre et signée d'Olivier Christin.

Le 25 novembre 2016, François Hollande, qui n'a pas encore renoncé à briguer un second mandat (il le fera quelques jours plus tard), participe même à l'inauguration officielle du Cedre en compagnie de Najat Vallaud-Belkacem, donnant au centre les allures d'une petite boutique socialiste.



François Hollande lors de l'inauguration officielle du Cedre, en novembre 2016. Photo: Ian Langsdon / Pool / AFP.

Un «formidable échec»

L'état de grâce sera de courte durée. L'élection d'Emmanuel Macron, en mai 2017, et l'arrivée de ministres influents, partageant une autre vision des débats sur la République, signe le début des difficultés. «Le Cedre était iconoclaste, car le sujet de la République est devenu très réactionnaire», explique aujourd'hui Vincent Peillon, qui considère que son ami Olivier Christin a été «lâché par tout le monde».

Les ressources du centre sont immédiatement coupées. «Le Cedre a été planté, malheureusement. Olivier Christin n'a jamais eu un nouveau centime (réf: après l'élection de Macron)», regrette Vincent Peillon. D'où l'importance des fonds suisses pour le maintenir en survie.

«Le Cedre a été porté à bout de bras par d'autres parce que les Français n'ont plus voulu le porter», estime l'ancien ministre, considérant qu'il s'agit d'un «formidable échec, victime des politiques français sur la question du républicanisme».

Olivier Christin a été lâché par tout le monde

VINCENT PEILLON, EX-MINISTRE FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET AMI D'OLIVIER CHRISTIN

Si ces activités sont restées faméliques ces dernières années, le centre a pourtant permis de relancer Najat Vallaud-Belkacem sur le devant de la scène politique, en janvier 2020, avant que l'ex-ministre ne se lance, en 2021, dans la course aux régionales.



Najat Vallaud-Belkacem a créé l'association Raison de Plus avec Olivier Christin.
Photo: archives «Le Figaro»

Olivier Christin organise alors à Paris, sous l'égide du Cedre, un colloque sur mesure pour la socialiste. Il monte à cet effet, avec Najat Vallaud-Belkacem, une toute jeune association, Raison de Plus.

Parvenant à convaincre de l'importance de cette conférence, l'historien décroche un soutien financier de l'Unine et du NCCR (National Centre of Competences in Research). Davantage que faire rayonner l'Université de Neuchâtel – qui n'est mentionnée que par le biais d'un logo sur les flyers publicitaires, condition sine qua non pour obtenir des fonds – l'événement signe le retour en politique de l'ancienne ministre, comme en attestent les articles de journaux de l'époque.

[EN SAVOIR PLUS: Najat Vallaud-Belkacem s'exprime en «militante» des libertés publiques](#)

«Les invités étaient pratiquement tous des politiciens, le résultat n'est pas dans l'axe des recherches, et il n'y a jamais eu de rapport d'activité. Nous sommes dans un mélange des genres, entre soutien partisan et influence politique, avec l'apport de fonds publics venus de Suisse», déplore un participant à cette conférence. «Au total, l'Unine a versé plusieurs milliers de francs pour cet événement, pas loin des 10 000, publications comprises.»

Nous sommes dans un mélange des genres, entre soutien partisan et influence politique, avec l'apport de fonds publics venus de Suisse

UN PARTICIPANT À LA CONFÉRENCE

Dans son discours officiel, l'Unine vante au contraire les retombées d'un tel événement. « Cela fait partie de nos missions », nous expliquent plusieurs professeurs. « Ce type de manifestation s'inscrit parfaitement dans nos activités car cela permet notamment un transfert de savoir », renchérit le directeur du NCCR, Gianni d'Amato. « Notre but est aussi de renseigner différentes sphères, académiques mais aussi politiques, afin de mieux atteindre l'opinion publique. »

« La conférence avec Najat Vallaud-Belkacem entraine dans le périmètre des activités du NCCR qui s'y est associé et dont le logo est parfaitement visible sur toutes les affiches, comme celui de l'Unine », répond aussi Olivier Christin, tout en expliquant que l'ancienne ministre socialiste n'a pas « besoin » de lui pour « faire sa rentrée politique ». Sollicitée à plusieurs reprises, Najat Vallaud-Belkacem n'a pas répondu à nos demandes d'entretien..

L'Uni paye sans contrepartie

Au terme de cette conférence, à partir des textes qui y ont été présentés, Olivier Christin fait paraître l'ouvrage collectif « Défendre les libertés publiques », aux PUF, en novembre 2021. L'ouvrage est codirigé par Najat Vallaud-Belkacem. Cette fois-ci, le logo de l'Unine est absent du livre.

Sous la direction de
Najat Vallaud-Belkacem
Olivier Christin

DÉFENDRE LES LIBERTÉS PUBLIQUES

William Bourdon • Jean-Marie Delarue
Mircille Delmas-Marty • Michaël Fessel
Miguel Gotor • Étienne Piguet
Francesca Romana Guarnieri

puf

D'ailleurs, l'ouvrage est tout simplement introuvable à l'Université, y compris dans les nouvelles acquisitions. En revanche, l'Institut d'histoire a financé une partie de sa promotion, Olivier Christin « piochant » dans le solde du budget 2021. « Les

professeurs sont pourtant déjà payés pour écrire des livres. Ils bénéficient même de l'aide de la commission de publication. Cela me choque, c'est comme si on payait deux fois», analyse un membre du corps professoral.

Sollicités, les PUF confirment que l'Unine a contribué au livre en apportant une aide à la publication, mais aussi une aide à la promotion de l'ouvrage: Olivier Christin a demandé 3500 francs sur ce dernier point.

Au nom de la confidentialité de ce partenariat commercial, la maison d'édition refuse de nous dire quel est le montant global, et de nous préciser qui a signé, au sein de l'Unine, les conventions encadrant ces versements. Nous savons toutefois qu'une double signature de l'Uni était nécessaire. Même si Olivier Christin nous explique que l'université «n'exige pas de convention avec les éditeurs».

Une publicité publiée dans la revue «L'Histoire», en janvier 2021, ayant coûté plusieurs milliers d'euros, soulève aussi des questions. Elle vante un ouvrage collectif, «L'Atlas Marianus», mené par Olivier Christin, pourtant paru en 2015, soit six ans plus tôt. «L'Atlas Marianus' a déjà été subventionné par le Fonds national suisse. Or, Olivier Christin a utilisé un reliquat de budget pour financer une pub six ans plus tard. Quel est le sens de cet investissement, et en échange de quoi?», s'interroge un collaborateur.

«Il semblait légitime de faire connaître plus largement le livre, d'autant qu'il s'agit d'un petit éditeur et d'un tirage très modeste (300 exemplaires)», répond de manière évasive Olivier Christin. Le professeur refuse par ailleurs de dire s'il est aussi rétribué pour les articles qu'il rédige dans cette même revue «L'Histoire», ce qui pose la question d'un possible conflit d'intérêts. «Mes articles y sont traités comme ceux des autres auteurs», évacue le professeur.

Il revient à Neuchâtel dans le plus grand secret

Autre «lien» qui interroge, celui qui lie, au sein de l'Unine, Olivier Christin à l'ancien ministre Vincent Peillon. L'historien a fait engager son ami fin 2014 à l'Université de Neuchâtel, pour qu'il y enseigne l'histoire de la pensée au sein de l'Institut de philosophie.

[EN SAVOIR PLUS: Vincent Peillon sera professeur à l'Université de Neuchâtel](#)

Sa venue, pour une période déterminée, a alors été annoncée en fanfare et fait les titres des journaux locaux, mais aussi en France, où «Le Canard enchaîné» s'est interrogé sur la compatibilité entre ces missions et son mandat d'eurodéputé.

[EN SAVOIR PLUS: Vincent Peillon à l'ombre d'un grand Cedre](#)

En 2021, le même Vincent Peillon, devenu entretemps conseiller maître de la Cour des comptes, instance chargée de vérifier les comptes publics de l'Etat français, revient à Neuchâtel, dans le plus grand secret. Personne ne l'a vu dans les locaux de la Faculté des Lettres. Son nom n'apparaît pas non plus dans la liste des collaborateurs sur le site de l'université.

Pourtant, l'ancien ministre est bien employé: il perçoit, depuis avril 2021, un salaire mensuel de près de 1300 francs net, pour un poste à 30%, comme en atteste sa fiche de salaire. Soit 15 600 francs en une année.

«Vincent Peillon est rattaché à un projet mené par Olivier Christin, dans le cadre de l'Université, et financé par le Fonds national suisse (FNS)», explique Fabian Greub, secrétaire général de l'Université, qui balaye toute possibilité d'emploi fictif. «Il est tout à fait normal de ne pas avoir annoncé sa venue, dans la mesure où il est, cette fois-ci, simple collaborateur.»

En raison de la pandémie de Covid, «le travail à distance a été recommandé à toute personne dont la fonction n'exigeait pas qu'elle soit présente. Monsieur Peillon se concentre sur un travail de recherche, et non d'enseignement.»

Il est tout à fait normal de ne pas avoir annoncé sa venue, dans la mesure où il est, cette fois-ci, simple collaborateur.

FABIAN GREUB, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNINE

Vincent Peillon indique qu'après avoir reçu un financement national pour le programme de recherche sur le républicanisme – plus de 750 000 francs, selon le FNS – Olivier Christin lui a demandé s'il voulait bien étudier en détail les faits qui concernent la partie française. «Je rédige des présentations de livres pour la bibliothèque numérique», précise-t-il. A ce jour, sur le site internet, cinq présentations signées Vincent Peillon sont en ligne.

L'ancien ministre, qui cumule son activité universitaire avec ses fonctions à la Cour des comptes, n'estime-t-il pas que ce poste aurait pu profiter à un jeune chercheur? «On m'a demandé cela car je connais très bien les auteurs du 19e siècle. Qui peut écrire sur Barni ou Vacherot?», répond-il.

FAUSSES FACTURES?

D'autres pratiques budgétaires d'Olivier Christin suscitent des questionnements. Dès 2013 (certains faits peuvent donc être considérés comme prescrits), le professeur, qui veut consommer son enveloppe budgétaire avant la fin de l'année en cours, n'a pas hésité à demander d'antidater des factures pour que celles-ci passent dans les comptes de l'année en cours, selon les explications qu'il a lui-même données par écrit, mais aussi exprimées par oral, à des tiers.

Les liquidités sont là, il s'agit de les utiliser, faute de se les voir supprimées l'année suivante. «Je n'établis pas les factures, ce sont les hôtels, les restaurants, les éditeurs qui le font. Et je ne connais aucune manière permettant de surconsommer», conteste aujourd'hui Olivier Christin.

Invité à tricher

Pourtant, à un homologue français, le professeur a fait miroiter la possibilité d'obtenir davantage de financement pour un projet commun, à condition que celui-ci lui fournisse des fausses factures avant décembre de l'année en cours; l'événement,

lui, ayant lieu au début de l'année suivante. Il lui propose alors de lui joindre un modèle, «et il faudra trouver un moyen de dissimuler la date», précise-t-il dans un échange que nous avons consulté.

«Les sommes ne sont jamais mirobolantes, mais c'est systématiquement 1500 ou 2000 francs ici, 500 ici encore», commente un témoin.

Prévoyant, Olivier Christin suggère aussi de changer l'intitulé des factures, par crainte d'essuyer un refus de remboursement par la comptabilité de l'Unine. Les frais d'hôtel ou de repas à venir deviennent ainsi un travail administratif, noyé dans «une facture globale» qui «n'a pas besoin d'être détaillée», explique-t-il alors.

D'autres témoignages recueillis paraissent confirmer une pratique systémique. Un ancien collaborateur s'est par exemple interrogé sur la nécessité d'une prestation facturée par Olivier Christin. «Il m'a répondu que le motif servait uniquement à produire une fausse facture».

«Je fais des faux à chaque fois»

Dans plusieurs documents que nous avons consultés, le professeur signe ses aveux de fraude. «Je fais des faux à chaque fois», écrit-il ainsi à des collègues. À quoi il ajoute, dans un autre document, qu'il convient de «faire gaffe» et de ne pas éveiller les soupçons de l'Unine, ni ceux du fonds national suisse (FNS), s'ils se rendent compte du «fric» qui part en France, les sanctions seront inévitables.

Questionné sur ces pratiques, Olivier Christin n'en démord pas: «La gestion des dépenses est donc assurée par la comptabilité de l'Université de Neuchâtel. Pour les fonds FNS, s'ajoute un rapport financier annuel. Tous mes rapports ont été contrôlés et acceptés par le FNS.»

C'est l'histoire d'un mec... fantôme

D'autres usages laissent songeur. Par exemple celui d'«inventer» des convives à table. L'université ne rembourse les frais de repas que si une personne extérieure à elle fait partie de la tablée. Aucun externe n'ayant pris part au repas, il invente des noms pour se faire rembourser.

Cette pratique semble d'ailleurs être répandue à l'université, comme nous le confirment tant des membres de l'administration que des collaborateurs à qui il aurait parfois été demandé, sur le ton de la boutade, de «choisir l'invité fantôme».

«Je n'ai évidemment jamais organisé de repas en dehors de la règle prévoyant la présence d'une personne extérieure», rétorque Olivier Christin, tout en expliquant que «lors de grands colloques, il est parfois difficile de savoir qui sera présent à tel ou tel repas et de vérifier que la liste est juste».

Chiffres travestis?

Trois fiscalistes que nous avons consultés sont unanimes: antidater des factures et changer leur libellé constitue une violation élémentaire de tenue de

comptabilité. Selon eux, «c'est un faux dans les titres», tranchent-ils de concert. Toutefois, «le système pousse à travestir les chiffres», concède un fiduciaire. «Si vous ne dépensez pas l'entier de votre budget, on vous le diminue l'année suivante. Dès lors, vous êtes incités à ajouter des dépenses afin de justifier votre enveloppe. C'est une pratique répandue dans le secteur public.»

Y compris à l'université. «Oui, nous annonçons plein de projets en fin d'année, afin d'utiliser le reliquat de budget. Si nous ne le faisons pas, les enveloppes sont diminuées l'année d'après. Mais si certains d'entre nous le font de temps en temps, Olivier Christin sollicite constamment des crédits, pour des projets dont certains sont clairement dans son unique intérêt», raconte une collègue.

Au-delà d'Olivier Christin, les pratiques comptables interrogent sur les méthodes de vérification de la comptabilité à l'Unine. «Chaque professeur s'adresse au secrétariat de l'institut, lequel reçoit les factures et est chargé de les transmettre à la comptabilité. Si les justificatifs sont lacunaires, la comptabilité demande des explications», nous explique la directrice de l'Institut d'histoire, Kristina Schulz.

Le doyen de la faculté des Lettres, Louis de Saussure, affirme ne pas être au courant des agissements d'Olivier Christin. «J'ai vérifié et toutes les factures d'Olivier Christin ont été validées, également par les services financiers du Fonds national suisse de la recherche scientifique quand il s'agissait de factures imputables sur un projet FNS».

Les «professeurs TGV»

Pour un membre de l'université, «les pratiques d'Olivier Christin sont typiques des 'professeurs TGV' (réd: allusion à leurs allers-retours entre la France et la Suisse). Un prof domicilié dans le canton ne se risquerait jamais à ce jeu-là. En revanche, les professeurs TGV ont trouvé, avec l'université, une base où il y a de l'argent. Ils se fichent des pratiques, ils n'habitent pas ici», juge-t-il sévèrement.

Malgré des alertes internes, ces méthodes n'ont jamais été formellement remises en cause par la hiérarchie.

Certains n'y voient rien de dérangeant. D'autres préfèrent ne pas se mêler des affaires d'Olivier Christin, évoquant son caractère qu'ils jugent éruptif.

«L'alternative serait de lancer un audit institutionnel. C'est bien trop long et éprouvant», indique un collaborateur, «soulagé que la vérité sorte enfin».

Anabelle Bourquin («ArcInfo»), Antton Rouget («Mediapart»)

Afficher les 4 commentaires

Source : Site internet d'ArcInfo